

# Analyse de la liberté dans la pensée politique de l'Imam Khomeiny

Rokaya Tamimi

## Introduction

Sans être un cordon séparé des acquis positifs de la civilisation, la nature éveillée de l'homme de notre époque ne supporte pas ses méfaits et en attente d'un air nouveau pour la vie dans laquelle il veut expérimenter la tranquillité de l'âme accompagnée de la justice et de la liberté à l'intérieur comme à l'extérieur. La révolution islamique le jour au jour est une source d'espoir d'avoir un espace dans lequel l'homme espère. C'est un grand rêve qui est pourtant en train de se réaliser : premièrement nous voulons analyser les pensées fondamentales de la révolution islamique qui est l'antenne de la voie vers la vérité de l'Islam authentique du prophète Mohammad (pbs) qui est un leader charismatique de cette révolution qui est en train de se concrétiser dans le langage et dans la pratique. Deuxièmement, en tenant en compte les deux facteurs de temps et d'espace, qui constituent un cadre favorable pour l'essor de la pensée humaine, nous tendons à la question correcte de l'homme, et ses questions sérieuses ou importantes afin de montrer que l'Islam en tant que religion qui, non seulement appartient à l'homme d'hier, d'aujourd'hui et de demain, qu'elle avance les meilleurs langages et ses capacités à résoudre les problèmes de l'humanité.

Dans ce grand espace, le plus important pas consiste à connaître et expliquer sagement les idées du guide suprême de la révolution islamique. Cette recherche vise la compréhension de la notion de la liberté qui constitue un élément clé et cherche à analyser sa place dans la pensée de l'Imam Khomeiny, connaître les fondements théoriques de ce terme. L'Imam Khomeiny :

« C'est le droit élémentaire de l'homme que j'aspire à être libre, que je veuille m'exprimer librement »<sup>1</sup>. Entre autres meilleurs bienfaits qui existent dans la nature, il y a la nature de l'homme : « L'homme est prêt à tout sacrifier pour sa liberté. »<sup>2</sup> Est-ce que la liberté se donne ? Rien que ce mot est un crime, le mot qui dit « nous avons donné la liberté » « c'est un crime, la liberté appartient au peuple, la loi a donné la liberté, Dieu exalté soit il a donné la liberté au peuple. »<sup>3</sup> Est-ce qu'il a exposé ce discours en tant que leader politique tenue par les conditions et des contextes politiques planant sur la société ou bien sur la base des fondements théoriques qu'il a ainsi exprimé sa pensée ?

Ce qui apparaîtra dans ce livre représente des efforts en vue d'apporter une réponse à propos de la théorie de la liberté dans la pensée de l'Imam Khomeiny.

## 1. Les aspects de la liberté

La liberté a plusieurs formes et aspects et on peut l'analyser de différentes manières entre autres l'aspect personnel ou individuel, l'aspect social et politique et en d'autres termes on peut également répartir la liberté en libertés individuelles, et libertés sociales. Généralement, les juristes et les politologues font la différence entre « droit de l'homme » et droit civique ou politique et en d'autres termes ils font la différence entre les libertés individuelles et les libertés politiques-sociales. Selon eux, le droit de l'homme découle de sa nature immanente en tant que créature libre et égaux et tous que ce soient les citoyens, les étrangers, les résidents ou les voyageurs jouissent de cela. Mais, les droits civils ou politiques dépendent de la structure politique de l'Etat et de la nature même de système politique démocratique ou socialiste totalitaire... et cela définit la nature et l'étendu des droits politiques.<sup>4</sup>

Nous voulons dans cet exposé présenter les libertés individuelles, sociales et politiques dans la pensée de l'Imam Khomeiny.

---

<sup>1</sup> Sahifeh-e-imam vol 3, page 510

<sup>2</sup> Sahifeh-e-imam vol 10, page 467

<sup>3</sup> Sahifeh-e-imam vol 3, page 406

<sup>4</sup> Liberté, pouvoir et loi, page 94-95

### *Les libertés personnelles et individuelles*

La liberté personnelle qu'on appelle aussi liberté absolue et liberté physique et qui fait partir des plus importants droits humains, signifie que l'homme est libre dans ses aller et venu, dans le choix d'un domicile à l'intérieur ou à l'extérieur du pays et aussi dans la vie, les relations privées et aussi, il est immunisé face à toute autre violation et d'atteinte par rapport à sa vie, ses biens et son domicile.<sup>5</sup>

La liberté individuelle est la base des autres droits et libertés car si physiquement, l'homme n'est pas libre, ou si sa liberté physique n'est pas garantie, jouir d'autres droits et libertés n'aura aucun sens. En guise d'exemple, un homme qui est par exemple en prison, ou alors qui n'a pas de sécurité individuelle, il serait impossible pour lui de jouir du droit de travail, du droit d'association, et aussi du droit politique. En réalité, avec l'absence du droit individuel, les autres droits de l'homme aussi sont inaccessibles. Raison pour laquelle, les droits individuels et sociaux sont des conditions préalables des droits politiques et civiles. Sans la liberté de l'individu et sans la liberté des relations, il est impossible de parler des libertés et des droits politiques.

#### *Principes théologiques, juridico islamique et fondamentaux des libertés personnelles et sociales de l'homme selon l'imam Khomeiny*

Selon sa cosmo vision, son ontologie et son anthropologie, l'Imam pense que l'homme est être libre et indépendant et que rien ni personne ne domine sur lui, même pas Satan qui est son pire ennemi. Selon l'Imam, Dieu le très haut, le créateur de l'univers est la source de la liberté de l'homme. Selon la base du monothéisme qui est le fondement de toutes les croyances religieuses, l'homme est libre, c'est pour cette raison que l'Imam a la conviction que l'homme intrinsèquement et naturellement est libre. La liberté est un don que Dieu a accordé aux êtres humains, bien que selon l'Imam, l'homme jouit d'une liberté totale et entière en même tant dans la société et le regroupement politique, la liberté a les limites car s'il faut que chacun des membres d'une société fasse valoir sa liberté absolue, on se retrouvera avec le désordre, l'anarchie et la dislocation du système politique et sociale. Ce qui fait que l'Imam croit en la liberté coordonnée par la loi.<sup>6</sup> Garantir et déterminer les dispositions pratiques des lois divines et des libertés sociales relèvent du domaine de la loi. L'Imam pense que les libertés doivent s'exercer dans les normes définies par la loi sacrée par l'Islam et la constitution, et cela constitue le meilleur moyen de garantir les libertés.<sup>7</sup> Seule la loi peut définir les cas de liberté et les responsabilités citoyennes. Le gouvernement islamique de la même manière qu'elle se préoccupe de l'application de la loi pour l'ordre, la sécurité et la morale, elle doit également se préoccuper de préserver les libertés des membres de la société. L'Imam aussi bien dans le cadre collectif et sociale croit aux libertés sociales et politiques pour l'homme sur le critère réglementaire de la loi, il croit aussi à un cadre de liberté, à un cadre de libertés humaines inviolable si bien que même la loi n'a pas le droit de s'en approcher : il s'agit de la vie privée des individus. Ici, il semble important qu'avant de présenter les points de vue de l'Imam au sujet des libertés individuelles et sociales, qu'on analyse certains principes juridico islamique et fondamentaux de son point de vue à ce sujet.

#### *Le principe de monothéisme ou de l'unicité de Dieu*

La croyance de l'Imam en la liberté de l'homme, et le fait que l'homme soit dans sa nature éminente libre découle du principe du monothéisme qui est la base et le fondement de toutes les croyances religieuses. Il retient du principe du monothéisme que la liberté de l'homme se présente ainsi :

« nous apprenons à partir de ce principe idéologique, le principe de la liberté humaine à savoir nulle n'a le droit de priver un individu une société ou une nation de sa liberté... le déclin et la chute de l'homme vient de la suspension de sa liberté, la soumission face aux êtres humains, raison pour

---

<sup>5</sup> Les libertés publiques et les droits de l'homme Manoutchehreh, mou'mine tabae'i, page 21

<sup>6</sup> Sahifeh-e-imam vol 7, page 487

<sup>7</sup> Ibid, vol 12, page 283

laquelle, l'homme doit se battre contre ce genre de restriction de chaîne, d'emprisonnement et aussi contre ceux qui invitent les gens à se soumettre aux autres êtres humains. Il doit se libérer, libérer sa société afin que tout le monde soit soumis à Dieu.<sup>8</sup> Ainsi, aucun homme par rapport à sa liberté n'est redevable à personne ni à aucune puissance, Et comme le dit l'imam, la liberté ne se donne pas, c'est un droit naturel de l'homme, et aucune puissance ne peut le lui ôter.

Principe de la licéité et du libre choix<sup>9</sup>

Dans la confession chiite et sur le plan juridique, il existe deux tendances à savoir :

Les fondamentalistes et les traditionalistes. Les deux sur plusieurs aspects présentent des divergences d'ordre fondamentales sur les sujets juridico islamique. L'une de ces divergences porte sur le principe de licéité ou le principe de prohibition et d'interdiction sur les choses. Les fondamentalistes estiment qu'à la base, le principe de licéité et de libre usage s'applique sur les choses, et ils pensent qu'à la base on est libre d'utiliser ou de jouir de toutes les choses. Que toute forme de restriction ou d'interdiction requiert une preuve islamique ou légale. A l'opposé, les traditionalistes pensent que toutes les choses à la base sont prohibées et interdites, et que l'exploitation ou l'usage des choses dépendent des cas que le législateur a décrétés licite et permis. Raison pour laquelle, les traditionalistes optent pour la précaution lorsqu'ils sont face à un cas où la législation islamique n'a pas une sentence définie. En terme plus précis, lorsqu'il y'a ambiguïté sur un jugement, il décrète en cas de manque de texte l'interdiction comme principe de base obligatoire par précaution or les fondamentalistes pensent que le sujet est exempté de tout devoir en cas de manque de texte ou de jugement précis sur quelque chose.

En tant qu'un savant du fondamentalisme, l'Imam Khomeiny milite pour le principe de licéité de base sur toutes les choses. Dans le livre *Al Maqasib al mouka'rama*, il déclare :

« Il n'y a pas de doute que tel que le principe de base de licéité s'applique pour nous sur toutes les choses qui existent sur terre et stipule que toutes ces choses sont licites d'usage sur toutes les formes, à moins qu'une preuve d'interdiction soit opposée ».<sup>10</sup>

Ainsi, on peut déduire que selon l'Imam, la liberté est "un principe élémentaire" et que les lois divines impératives, les restrictions divines et légales viennent au deuxième plan. En d'autres termes, selon l'Imam dans l'accomplissement de toute action ou de toute initiative, les hommes sont libres, et ils sont libres de jouir de toutes choses tant que la législation divine ou la loi ne l'a pas interdit.

Le bon sens stipule que la liberté est fondamentale. En d'autre terme, la liberté de l'homme est un droit élémentaire et fondamental car au moment de décréter les lois civiles pénales et même fondamentales, les législateurs ne commencent pas par exposer les lois qui présentent la liberté des gens sur les repas, la circulation, l'expression et le travail. C'est tout simplement parce qu'ils savent que la liberté qui s'applique sur ce genre de chose est naturelle et indéniable, et qu'il serait absurde et insignifiant de légiférer dessus. La législation divine aussi est un ensemble de loi et de règles que Dieu a établi et tels les législateurs, elle présente les ordres, les interdits et les restrictions au niveau des actions de l'homme. Elle utilise une autre méthode, et cela montre que Dieu établit les lois en fonction de la méthode rationnelle. C'est dans ce cadre que Dieu et ses Messagers estiment que la liberté dans ce bas monde est un droit indéniable et qu'il est inutile de fixer des lois dessus. Les Prophètes sont venus pour définir les limites des devoirs et les obligations et ils sont venus dire aux gens dans quel genre d'action ils sont libres d'agir. Cette méthode de présenter la législation montre que les gens ne sont toujours pas obligé de demander l'autorisation au prophète en chaque chose qu'ils veulent faire. Il n'a jamais été transmis de la

---

<sup>8</sup> Ibid, vol 5, page 387-388

<sup>9</sup> Ce principe signifie que par rapport à toutes les affaires et à toutes les choses existantes à l'extérieure, l'homme est libre d'en profiter et tout cela lui est licite sauf s'il existe une preuve qui pourrait lui causer un préjudice ici-bas et dans l'au-delà en cas d'usage.

<sup>10</sup> Rohollah Khomeyni *Al maqasib, al mokar'rama*, vol 1, page 48-49

bouche d'un prophète que Dieu n'a pas donné l'autorisation d'exploiter les multiples bienfaits dans l'univers et que quelqu'un dans tout acte tels que : ouvrir, fermer le sac, s'asseoir, marcher, manger, boire... doit demander l'autorisation.

Le principe de « liberté » n'a pas besoin d'être légiféré par Dieu parce qu'il en a déjà mis ça dans l'essence de l'Homme et elle chauffe à l'intérieur de lui. La raison dit : avant que la législation divine n'intervienne, l'Homme est libre de faire ce qu'il veut et cela est une réalité de la vie de l'être humain qui n'est rien d'autre que le droit à la liberté.

Les jurisconsultes Islamiques désignent ce droit à la liberté par « ibâhah ». ibâhah n'est rien d'autre que le jugement de la raison, par rapport à la liberté de l'Homme dans son comportement avant l'intervention de la législation et la raison dit à l'Homme qu'il est libre de disposer de tout ce qu'il y a dans la nature. Et aussi, cela lui fait comprendre qu'il ne doit pas demander l'autorisation chaque fois qu'il veut faire quelque chose, il suffit juste qu'il n'y est pas d'interdiction d'ordre islamique.<sup>11</sup>

Le principe de permission

Le principe de permission englobe les actes recommandés, les actes détestables et les actes libres de choix. Selon l'Imam, la permission est exclue du cercle de l'ordonnance du bien et de l'interdiction du mal, elle est incluse dans la vie privée des individus. Seules les obligations et les interdits peuvent faire l'objet de l'ordonnance du bien et de l'interdiction du blâmable de la part des autres.<sup>12</sup> En d'autres termes, les commandements de Dieu se limitent aux interdits et aux obligations et en ce qui concerne les choses recommandées, détestables ou libres de choix, l'Homme est doté de liberté d'action et personne ne peut le bousculer à ce sujet.

*Le principe de la domination des personnes sur leurs biens et leurs vies (le principe de domination ou disposition)*

Ce principe jouit de l'appui de la jurisprudence islamique et repose aussi sur le raisonnement et l'argumentation rationnelle. Le plus célèbre hadith qui soutient le fondement juridique islamique de la règle de la disposition est appliqué par les juristes, les savants Islamiques et les enseignants de droit. Il s'agit d'un hadith rapporté du noble messager d'Allah dont le texte se présente comme suit : « texte arabe » « les gens ont le droit de disposer de leur biens et de leurs avoirs ». <sup>13</sup> Cette règle est aussi une règle rationnelle.<sup>14</sup> Cette règle stipule que les gens ont le droit de disposer matériellement et juridiquement de leurs biens et ils peuvent appliquer ce droit de n'importe quelle manière qu'ils veulent. En d'autres termes, toute forme de disposition est permise tant le décret d'un juge Islamique ne vient pas lever ce droit pour le propriétaire.<sup>15</sup>

L'article 30 de la loi civile concerne ce sujet :

« Chaque propriétaire dispose de toute forme de droit sur son bien sauf si la loi vient établir une exception.

Dans l'article 31 il apparaît clairement :

« Aucun bien ne peut se soustraire au droit de disposition de son propriétaire, sauf si la loi l'empêche à travers un décret.

Le principe du respect de la propriété apparaît aussi clairement dans la constitution. Dans l'article 46, il est mentionné : « Chacun est le propriétaire de ce qu'il a acquis et ce dont il a œuvré légalement, et personne n'a le droit de lui ôter cette propriété.

Et pour compléter l'article ci-dessus, il est mentionné dans l'article 47 :

« La propriété privée acquise islamiquement est à respecter ».

---

<sup>11</sup> Les écoles juridiques dans le droit islamique Mohamad Ja'far, Ja'fari Langourdi, page 65-66, 121, 132-133

<sup>12</sup> Rohohalla Khomeyni Tahrir al-wasilah, vol 1, page 463,482 ; resalah tawthih al-masa'il, page 395-396

<sup>13</sup> Bihar al awar, vol 2, page 273, Beyhaqi Aboubakar Mouhamad ibn Hassan, al-sounan al Koubra vol 6, page 100

<sup>14</sup> Moustapha Damad principe de jurisprudence islamique (section civile 2)

<sup>15</sup> Ibid, Page 122

L'Imam Khomeiny n'a pas été aussi négligeant au sujet de la règle de la disposition,<sup>16</sup> et dans différentes situations il rappelle cette règle. Entre autre, l'homme est le propriétaire de ses biens et de ses avoirs. A ce sujet il déclare :

« Si vous croyez aux dispositions de la loi de l'Islam, cette loi stipule que l'Homme a été créé libre et dispose de sa vie et de ses biens. Il a déclaré que chaque Homme dans sa maison est libre chaque individu est libre dans ce qu'il boit et mange (en ce qui concerne ce qui n'est pas prohiber par la parole d'Allah) il est libre de circuler.<sup>17</sup>

Nulle n'a le droit de s'ingérer dans les biens mobiliers ou immobiliers de quelqu'un, il n'a pas le droit d'intervenir, de le bloquer, de s'en accaparer sauf si c'est par mandat du juge, et ça aussi après des études précises et de l'effectivité d'un jugement de la part de la législation islamique.<sup>18</sup> On peut dire que selon le point de vue de l'Imam Khomeiny par rapport à cette règle découlant d'un hadith du noble prophète que quelque chose très au-dessus de la disposition des personnes sur leurs biens y émerge, si quelqu'un a le droit de disposer et de dominer sur ses biens, alors prioritairement il devrait disposer de sa dignité, son honneur et sa vie. Si les gens ont un droit sur leurs biens et que les autres n'ont pas le droit d'en disposer, alors il devrait également avoir un droit de domination sur leur propre vie et sur tout acte qu'il devrait accomplir. L'Homme est le maître de lui-même et personne ne peut limiter la domination de l'individu sur lui-même et l'empêcher de disposer de sa vie.

Dans cette règle, on peut clairement constater la domination d'une tierce personne sur un individu. A ce sujet, certains juristes musulmans tels que sheikh Mourtaza Ansari pense que l'Homme n'a pas le droit d'autorité sur un autre et que c'est une règle rationnelle. D'autres tels que Alamé Mamaqani pense que la non obligation de l'obéissance aux personnes est une règle rationnelle élémentaire et l'Imam pense que ce principe élémentaire dans le jugement, la vie d'une personne sur une autre ne compte pas.<sup>19</sup>

#### **Le principe de la défense et de la préservation de l'âme**

Le droit de la vie et de la préservation de l'être fait partir des droits inaliénables de l'homme et le fondement de tous les droits humains car tous les droits reposent et dépendent de l'existence même de l'être humain, et sans lui ils n'ont pas de sens. Comme la vie est un don qu'Allah a accordé à l'être humain, non seulement un gouvernement ne peut ôter ce droit à un individu ou lui causer des préjudices physiques et morales, au contraire tout gouvernement est tenu de préserver la vie des individus et de ses ressortissants, il doit fournir des efforts pour préserver et protéger la vie des gens. C'est l'un des responsabilités fondamentales du gouvernement, la pérennité de toute société, tout le fondement de la sécurité nationale et internationale repose sur cet élément.

#### **Le principe du rejet de la souffrance et de l'accablement**

Le mot Ousr est le contraire de Yousr qui veut dire difficulté, étroitesse, peine, problème, pénible.<sup>20</sup> Et de même, le mot Hajr veut dire étroitesse, péché et interdiction. Dans le Coran ces deux sont employés dans ce sens.

L'une des lois publiques instituées dans l'Islam est une forme des lois à respecter par l'ensemble des populations et qui dépend des autres lois d'Allah telle que la loi de l'accablement et la loi de préjudice du cas d'urgence, de la contrainte ainsi de suite. Ce sont des lois qui dépendent des autres et à respecter par les gens.

En instituant ce genre de loi, l'Islam a suffisamment tenu en compte les exigences du temps, des pays et des personnes. Alors dans certains pays ou chez certaines personnes, certaines exigences

---

<sup>16</sup> Al Rasa'il, Rohollah Khomeyni, page 61

<sup>17</sup> Sahifeh-e-imam vol 1, page 286-287

<sup>18</sup> Ibid, vol 17, page 140

<sup>19</sup> Al ijtihad wa al Taqlid, page 18

<sup>20</sup> Qawa'idou Fiqh (section civile 2) à partir de la page 79

se manifestent et font en sorte que ces lois engendrent des amendements dans les lois primaires.<sup>21</sup> Le principe du rejet de l'accablement et de la peine aussi connu sous le nom de principe d'urgence est abordé dans ce sens qu'il arrive souvent qu'une personne, la majorité ou toute la société se retrouve parfois dans des cas d'urgences contrainte à agir contrairement à la loi ordonnée (contrairement à un impératif légal). Dans ce genre de cas est-ce que par respect pour l'impératif légal, il faut se soumettre à l'urgence et réduire les peines sur les dos des gens ? Dans le droit islamique, la règle d'urgence, le rejet de la peine et de l'accablement est admis avec une certaine extension illimitée.

La règle de la connaissance de la peine et de l'accablement ou de l'urgence dans le droit se présente comme suit : si on n'agit pas à une loi en vigueur, acquis à la suite de l'application de cette loi, elle sera égale ou supérieur au taux de profit de l'application de la loi en question. Dans ce cas, la raison veut qu'on agisse contrairement à la loi afin de repousser les préjudices car il sait que le fondement des lois repose sur l'évaluation de ce qui est profitable ou ce qui est nuisible aux gens et aussi l'urgence dans la vie individuelle de l'être humain peut être une autre raison, tout comme l'urgence en ce qui concerne l'ensemble de la société.<sup>22</sup>

Ce sont les personnes eux même qui déterminent le cas d'urgence ou de difficultés dans leurs vies et quand il s'agit de la société, c'est l'ensemble de la société qui définit qu'il y'a urgence.

La règle de la peine et de l'accablement est une règle tout à fait rationnelle et font partir des cas d'exemple de ce qui est bien ou mauvais rationnellement parlant. Car ce qui est à l'intérieur de la société est bien, et ce qui est préjudiciable à la société est mauvais.

Allah dit dans le coran :

« Allah ne veut pas vous accablez et vous mettre à l'étroit il veut seulement vous purifiez »<sup>23</sup>

« Allah n'a pas mis la peine et la difficulté dans la religion »<sup>24</sup>

Il ressort des versets ci-dessus que chaque fois que l'application d'un jugement ou d'un impératif islamique met le sujet dans une situation de peine et de difficultés, alors on l'exempte de l'exécution de cet acte.

### **Les libertés individuelles selon l'Imam Khomeiny**

Selon ses fondements philosophiques, juridiques comme nous l'avons vu, l'Imam Khomeiny croit aux libertés individuelles en tant que droits élémentaires et le plus important droit de l'individu. Il pense que les gens dans leur vie intérieure et privée sont libres, libre de choisir un domicile, libre de circuler, libre d'être en relation avec les autres, de défendre sa vie et ses biens, de choisir ce qu'il veut boire et manger et qu'il a le droit de protéger sa vie et de veiller à sa sécurité personnelle, sa dignité et à sa vie privée (sécurité domiciliaire, sécurité de lieu de profession, liberté de circuler, liberté de correspondre, les secrets, les avoirs personnels). La préservation du domicile ou de la maison complète la sécurité individuelle et la liberté de domicile. En ce qui concerne la sécurité individuelle cela comprend la vie et les biens de l'individu, et englobe aussi le domicile et la protection du domicile face à toute forme de violation ou à toute forme d'intrusion sans la permission du propriétaire des lieux. Même les agents de l'Etat n'ont pas le droit de s'introduire dans la maison de quelqu'un sauf s'ils ont un mandat de perquisition et qu'ils respectent les procédures judiciaires et aussi l'intégrité de la maison d'une personne. Ainsi, l'homme est en sécurité totale dans sa vie et dans sa maison. Dans le cas contraire, si à tout moment on peut violer l'intimité d'un domicile, s'y introduire pour des investigations et violer ainsi la vie privée de celui qui y réside, alors il y aura plus de sécurité ni de liberté, ni de tranquillité, celui qui y vit dans sa tête ne sera pas en sécurité ni en liberté ni dans la tranquillité, il ne ressentira

---

<sup>21</sup> Kafsh al ashra, page 315

<sup>22</sup> Ibid, page 128-129

<sup>23</sup> Sourate Ma'ida, verset 6

<sup>24</sup> Sourate Hadj, verset 78

pas l'indépendance individuelle et de manière générale la sécurité personnelle n'aurait plus de sens.

De même, la liberté dans la vie intérieure et privée signifie la préservation de la vie de l'individu par rapport à l'intrusion des autres personnes dans les affaires de la famille, dans les affaires conjugales et aussi l'immunité face aux investigations et à l'espionnage sur les affaires physiques et bien d'autres affaires. Il en va de même pour la mise en écoute des conversations personnelles, l'enregistrement de ces conversations et bien d'autres comme prendre des photos de quelqu'un ou faire les montages et publier ces photos sans la permission de son propriétaire. Cela englobe généralement l'ingérence dans la vie de l'individu, tout cela est interdit par le bon sens et la législation islamique.<sup>25</sup> En effet, dans ses célèbres huit commandements concernant la protection de liberté individuelle ainsi que la protection des droits et libertés intérieures face à l'ingérence des personnes ou des agents de l'Etat, l'Imam Khomeiny déclare :

« Nulle n'a le droit d'interpeller quelqu'un sans l'ordre d'un juge (un ordre décrété conformément aux normes de la législation islamique) ». la détention ou l'interpellation sans mandat est un crime et passive de poursuite. Personne n'a le droit de confisquer ou de geler les avoirs mobiliers et immobiliers de quelqu'un et disposer des biens de quelqu'un, sauf si le juge Islamique légal le décrète et cela après vérification précise et établissement des faits dans la perspective islamique. Nulle n'a le droit d'entrer dans la maison, dans le magasin ou le lieu de travail de quelqu'un sans l'autorisation de son propriétaire. Nulle n'a le droit de l'arrêter ou de le filer au nom de découvrir le crime ou le péché, toucher sa dignité et poser des actes inhumains et non Islamiques sur lui, ou encore mettre sur écoute le téléphone dans le but de découvrir le crime ou pour découvrir le péché même s'il s'agit du grand péché. Il est aussi interdit d'espionner et de révéler des péchés non manifestes ou les secrets non révélés par la personne elle-même ».<sup>26</sup>

Ce qui est dit ci-dessus montre que l'Imam croit en la vie privée dans la vie des personnes, et dans ce cadre privé, il est interdit aux autres de s'y introduire et d'y agir. Cette vie privée doit être protégée face à la supervision des agents de l'Etat.

Or contrairement à l'Imam et aux fondamentalistes, les traditionalistes ont opté pour le principe du danger pour respecter les « interdits de Dieu » en limitant la liberté des gens et en se dressant contre le principe de licéité. Raison pour laquelle, selon eux, le principe dans la disposition des autres et la domination sur eux est un danger (c'est-à-dire prohibition et interdiction d'usage). La raison stipule qu'on ne peut s'emparer des biens de quelqu'un sans son autorisation. Ce jugement rationnel n'est pas à l'abri de l'exception et il couvre également les biens de Dieu. Les richesses de l'homme et de la nature appartiennent à Dieu, et l'Homme est sa propriété, alors tant que l'autorisation ne vient pas de la part d'Allah, l'Homme n'est libre d'accomplir aucune action.

### **Le principe sacré de la vie privée et de l'espace privé**

Quand on parle de l'espace privé, il s'agit du cadre de la vie privée et personnelle dans lequel il est interdit d'y pénétrer et d'espionner. Par exemple, il est interdit et c'est un crime d'ailleurs d'espionner le domicile des personnes en vue de connaître leurs avoirs, la manière dont ils vivent et cela est passible de poursuite. Bien que l'Imam estime que le pouvoir du guide suprême est très large, il précise que cela n'englobe pas la vie privée des personnes. A plusieurs occasions, l'Imam Khomeiny a exposé à travers des allocutions, les discours et des communiqués l'interdiction de s'ingérer dans la vie privée des personnes. Entre autre, il y a les huit commandements publiés au mois d'Azar 1361 dans lequel on peut lire dans l'article 6 :

« Nulle n'a le droit d'entrer sans permission dans la maison, le magasin ou le lieu de travail d'une personne sans la permission du propriétaire des lieux. De même il est interdit d'interpeller quelqu'un au nom de la découverte d'un crime, ou d'un péché, poursuivre ou surveiller les gens... il est aussi interdit de mettre sur écoute ou de rechercher les secrets des gens au nom de la

---

<sup>25</sup> Liberté publique droit de l'homme, page 37

<sup>26</sup> Sahifeh-e-imam vol 17, page 140

découverte d'un péché ou d'un crime même s'il s'agit d'un péché grave. Il est interdit d'espionner pour découvrir les péchés des autres ou les secrets que les autres l'ont transmis même si c'est pour une personne, il est interdit de le divulguer. Tous ceci sont des crimes et des péchés.<sup>27</sup> Aucun juge n'a le droit de mettre au début un mandat permettant aux agents exécutifs de s'introduire dans les domiciles ou les lieux de travail des gens tant que cette maison n'est pas une maison d'insécurité, de groupe de criminels ou de lieu de conspiration contre la république islamique. Tout celui qui émet un pareil mandat et celui qui exécute, sera poursuivi par la loi et la réglementation Islamique.<sup>28</sup>

### **Liberté d'expression**

Dans l'Islam, on trouve la liberté et le peuple est libre dans l'Islam aussi bien dans l'expression de croyances que dans les actes.<sup>29</sup> La liberté des croyances qui fait partir des libertés individuelles et personnelles représentent le fondement et la substance de la pensée de l'homme, elle s'en racine dans la liberté de penser. La liberté d'expression veut dire choisir librement toute idée que l'être humain considère exactement comme vérité et réalité. Cette idée dépend d'un domaine, et cette liberté aussi est désignée par ce nom en guise d'exemple, si l'idée émise concerne la morale ou la religion on va désigner cela par liberté de conscience ou liberté religieuse et si cela concerne la politique, on parlera de liberté d'expression politique et dans le cas où cela concerne la science et l'art, on parlera de liberté d'expression intellectuelle et artistique.

Ainsi, on dit que la liberté d'expression est :

« Toute personne peut considérer comme réalité toute idée que ce soit sociale, philosophique, politique ou religieuse qu'il considère comme correcte ou comme réalité donc qu'il est libre de choisir cette idée sans être inquiet ou avoir peur d'être bousculer. »<sup>30</sup>

D'un côté, la liberté d'expression cadre avec le fait que les croyances et les convictions de l'homme comme toutes autres choses sont relatives à la morale et relèvent du domaine de la vie privée. D'un autre côté elle repose sur la véracité qui est le droit de l'homme et l'ensemble des droits naturelles incassables qui garantissent la liberté des croyances ou la conviction de chaque être humain du moins dans la définition juste parce qu'il est un être humain. En d'autres termes :

« La liberté d'expression et de pensée découlent de cette potentialité humaine de l'homme qui peut réfléchir sur des choses. Cette disposition humaine doit certainement être libre car l'évolution et l'épanouissement de l'humanité dépendent d'elle.<sup>31</sup> En fait la conviction, qu'elle soit basée sur la certitude ou le doute ne se rapporte qu'à ce qui est vrai car toute personne qui a une croyance estime qu'elle est juste et conforme. Raison pour laquelle, celui qui, dès le départ qu'une pensée ou une croyance est fausse ne l'adopte jamais et n'y croit non plus, son cœur ne l'accepte pas. Dans le cas contraire, il sera en train d'accepter que deux choses contraires puissent être vraies en un même moment et en même lieu. En réalité, une croyance apparaît chez un être humain comme ceci : tout d'abord, il croit en quelque chose avec certitude ou il imagine quelque chose, ensuite, il considère cela comme conviction. Ainsi comme l'estime certains penseurs la croyance n'est pas un acte libre pour qu'on l'interdît ou l'autorise. »<sup>32</sup> En fait, la croyance c'est comme l'amour, elle n'est pas volontaire et on ne peut la soumettre par contrainte. Ainsi ni le législateur suprême encore moins tout autre référence ne peut considérer que l'homme n'est pas libre dans les croyances car il est impossible d'imposer une croyance par contrainte.

Etant donné que la législation islamique est logique et correspond avec la nature émanant de l'être humain, la liberté de pensée et de croyance dans l'Islam a toujours été l'objet de respect,

---

<sup>27</sup> Sahifeh-e-imam vol 17, page 140

<sup>28</sup> Ibid, page 141-142

<sup>29</sup> Sahifeh-e-imam vol 5, page 468

<sup>30</sup> Liberté publique et droit de l'homme, page 65

<sup>31</sup> Mourtaza moutahari de la révolution islamique, page 6

<sup>32</sup> Mouhamad Houssein Tabatabahi al Mirzan, vol 2, page 523-524

et le livre d'Allah, la conduite du noble prophète et des Imams ont toujours invités les gens à penser, réfléchir, méditer sur diverses paroles des croyances et il les invite à choisir la meilleure des paroles ou des croyances. En effet, dans le Saint coran, Allah dit dans le verset 17 et 18 de la sourate Zoumah'r que le respect de la liberté de pensée et de croyance est un signe des hommes qui sont guidés ainsi qu'un signe des hommes intelligents :

« Passes la bonne nouvelle aux Hommes qui ont tant de la parole et suivent la meilleure, ceux-là sont ceux que d'Allah a guidé et ceux-là sont ceux qui sont doués d'intelligence ».<sup>33</sup>

Partout dans le coran, Allah invite l'Homme à réfléchir et à méditer profondément et à faire les recherches sur les mystères de l'univers :

« Mener les recherches dans la nature et aussi dans l'être humain ». Il invite également les Hommes à tirer des leçons des histoires de ceux qui sont passés avant, et à travers les récits du Saint coran, Allah en rappel au jugement et au bon sens de l'être humain. De même, il demande aux Hommes de ne pas accepter ou cautionner les croyances qui sont contraires à la raison. Raison pour laquelle, Dieu rejette la croyance et la foi qui sont basées sur la contrainte, il fait de « point de contrainte en religion du moment où la vérité se distingue du faux »<sup>34</sup> le slogan de base.

<sup>43</sup> Ibid, page 139

Il dit également :

« Si Allah avait voulu, tout ce qui est sur terre aurait cru dans l'ensemble, voudrais tu pousser les gens à croire par contrainte? »<sup>35</sup>

Une école idéologique empêche la liberté de pensée et d'expression lorsqu'elle ne croit en aucune confession ni doctrine. Or le contenu des versets du Saint Coran, la conduite du prophète et d'autres Saints guides témoignent la protection de la liberté de pensée et de croyance par l'Islam et c'est même sur cela que repose le secret de la pérennité de l'Islam.

En se basant sur les fondements de sa connaissance, l'Imam croit en la liberté de sa croyance. En effet, il ressort de son point de vue :

« La liberté du point de vue dans l'Islam a toujours existée au départ, à l'époque de nos Imams et même à l'époque du prophète, les gens exprimaient leurs opinions. »<sup>36</sup>

L'Imam croit au fait qu'il est mentionné dans le coran qu'il n'y a point de contrainte en religion et qu'on ne doit pas imposer les croyances aux gens. C'est impossible qu'une personne impose les croyances. »<sup>37</sup> Les gens éduqués par l'école de l'Islam estiment que quand on tient des propos réels avec des arguments logiques et concordants avec le discernement, on l'accepte<sup>38</sup> et il ne faut pas imposer ses croyances aux autres.<sup>38</sup> Il faut sensibiliser les gens et les montrer la voie et non leur imposer de suivre la voie.<sup>39</sup>

L'Islam est contre la contrainte, l'Islam n'est pas l'école de contrainte, l'Islam reprend la liberté dans tous ses aspects.<sup>40</sup>

Selon l'Imam, dans le système islamique :

Juste dans les cas rares dans lesquels l'Islam et l'ordre islamique sont menacés, et lorsque les spécialistes savants le déterminent, personne ne peut imposer son opinion aux autres.<sup>41</sup>

Dans cet Etat, tout le monde est libre d'exprimer ses croyances.<sup>42</sup>

Chaque individu jouit de la liberté de croyance et d'expression.<sup>43</sup>

---

<sup>33</sup> Sourate Zoumah'r, verset 17-18

<sup>34</sup> Sourate Baqara, verset 266

<sup>35</sup> Sourate Yunus, verset 99

<sup>36</sup> Sahifeh-e-imam vol 6, page 277

<sup>37</sup> Ibid, vol 14, page 93

<sup>38</sup> Ibid

<sup>39</sup> Ibid

<sup>40</sup> Ibid, vol 11, page 157

<sup>41</sup> Ibid, vol 21, page 142

<sup>42</sup> Ibid, vol 5, page 476

<sup>43</sup> Ibid, p.139

Tout le monde jouit de la liberté dans toute forme de croyance.<sup>44</sup>

Les gens sont libres dans leurs croyances, personne ne leur impose de croire absolument à une chose.<sup>45</sup>

Dans la république islamique, les communistes aussi sont libres d'exprimer leur idéologie.<sup>46</sup>

La ferme croyance de l'imam Khomeiny par rapport à la liberté de croyance repose sur le fait que son point de vue stipule que face à une croyance il faut répondre avec une autre qui est logique, reposant sur des preuves et des arguments. En effet il déclare :

« Chacun peut exprimer ses croyances, l'Islam se charge à donner les réponses à toutes les croyances, et le gouvernement islamique répond à toutes les paroles par une logique.<sup>47</sup>

Nous avons des preuves, celui qui a des preuves ne craint pas la liberté d'expression.<sup>48</sup>

L'Imam croit en la religion qui repose sur la preuve et l'argument logique et il ne craint pas la liberté d'expression et de plume, il n'a aucune inquiétude par rapport aux idées des autres écoles idéologiques. Des idées dont l'absurdité se voit même à l'intérieur de leurs écoles et auprès de leurs savants.<sup>49</sup>

Ainsi, la nature du système et du gouvernement islamique exige que :

« Un environnement intellectuel doit être un environnement libre. »<sup>50</sup>

La porte de l'Ijtihad doit toujours être ouverte... les avis juridiques dans différents domaines, même avec divergences doivent être évoqués et nul n'a le pouvoir et le droit de l'empêcher.<sup>51</sup>

Nulle (personne physique ou morale) n'a le droit de fermer la porte de l'Ijtihad, de la liberté de penser et de croyance. En effet pour l'imam, ôter la liberté de penser et de croyance, fermer la porte de l'Ijtihad, imposer les avis et les croyances aux autres conduisent à l'étouffement et au despotisme et cela aboutit à la dictature. Pour lui, la conséquence de la suspension de la liberté de penser et de croyance entraîne la dictature. Et il l'exprime ainsi :

« La dictature apparaît progressivement chez l'homme, tout d'abord l'homme se dit qu'il est un être contre la dictature, mais parfois il arrive qu'il commence à imposer les choses à travers les avis et les déclarations. Il veut imposer lui-même aux autres, sans s'appuyer sur des arguments, il veut s'imposer aux autres. C'est une dictature lorsque l'homme veut que les autres admettent ce qui vient de ses idées sans aucune raison. Parfois l'homme est honnête et dit venez on s'assoie et on dialogue, pour qu'on voie si c'est votre parole qui est correcte ou la mienne. Il arrive parfois que dans son esprit, comme il a tendance totalitaire sans s'en rendre compte, il veut imposer ce qu'il comprend lui seul aux autres et il veut qu'ils admettent cela. C'est ici que ça commence et s'intensifie progressivement, c'est de là qu'il fait un pas en avant encore et par rapport à l'environnement qu'il a, au niveau du pouvoir qu'il détient, il commence à dicter les choses. Et progressivement lorsque l'homme entre dans la société...cette attitude qu'il a en lui se développe d'avantage. Au départ il est inconscient et il ne réalise pas que cette mentalité correspond à la dictature, il se dit que ce qu'il veut faire passer est humain et islamique, mais il avance, il avance... ne penser pas que Reza Khan était d'abord un dictateur, il était un Hitler et un dictateur...il est entré dans la société progressivement, il a acquis le pouvoir, et plus son pouvoir s'augmentait, ce vice qu'il avait en lui se développait. C'est ainsi que progressivement, il a acquis le pouvoir jusqu'à ce qu'il est devenu un dictateur comme Hitler ou dans notre pays comme quelqu'un comme Reza Khan est devenu dictateur. »<sup>52</sup>

---

<sup>44</sup> Ibid, vol 4, page 435

<sup>45</sup> Ibid, vol 10, page 94

<sup>46</sup> Ibid, vol 4, page 364

<sup>47</sup> Ibid, page 411

<sup>48</sup> Ibid, vol 6, page 277

<sup>49</sup> Ibid, vol 10, page 81

<sup>50</sup> Ibid, vol 3, page 307

<sup>51</sup> Ibid, vol 21, page 77

<sup>52</sup> Ibid, vol 14, page 90-91

### **Liberté d'adhérer à une religion**

La liberté d'adhérer à une religion est une problématique de la liberté de croyance et de manière générale de la liberté de la pensée et de la conscience. En effet, chacun a le droit de penser et de choisir d'adhérer à une doctrine ou des convictions. Chacun est libre d'exprimer sa religion, sa croyance de manière individuelle ou collective, de manière officielle ou clandestinement, il est libre de pratiquer sa religion, d'observer les rites et coutumes et les enseignements de sa doctrine.<sup>53</sup>

Chaque religion repose sur deux éléments : la première porte sur les croyances et une cosmo vision particulière à propos de la création, du rapport entre l'individu, Allah et les principes qui sont généralement liés avec le monde métaphysique ; le deuxième élément porte sur la pratique ou l'accomplissement de certaines rites et obligations religieuses, l'application des lois et la propagation de cette religion. Alors quand on déclare la liberté d'adopter une religion, cela signifie deux libertés pour l'individu :

- a) La liberté d'avoir ou d'adhérer à une religion
- b) La liberté d'exprimer cette religion et de la pratiquer.

Etant donné que la liberté de religion est une partie de la liberté de croyance, et les croyances ne sont pas des actes facultatifs pour faire l'objet d'ordonnance ou d'interdiction, l'adoption d'une religion et une croyance religieuse aussi n'obéit pas à la contrainte parce que l'Islam a un principe :

« Point de contrainte en religion » et même comme elle se présente comme la meilleure des religions, et respecte la liberté des gens dans le choix des religions, elle n'oblige personne à rester dans l'Islam. Pour tous les hommes, on suppose qu'ils ont fourni des efforts dans la connaissance de la vraie religion et son adoption. C'est même cet effort pour la connaissance de la vérité qui est très important. Selon l'Imam, cet effort pour connaître la vérité est très important. Pour lui, cet effort qui vient de la nature innée même de l'être humain permet de définir la limite du salut et du triomphe. Dans la connaissance de la vérité et de sa mise en application, il n'y a que l'insouciance des personnes qui mérite des blâmes ici-bas et dans l'au-delà. Raison pour laquelle, celui qui sans la négligence et arrive à une conclusion à laquelle il croit et applique fait partir des gens du salut, même s'il a choisi la mauvaise voix. A ce sujet, l'Imam Khomeiny déclare dans Al Maqarsib al mouqarama :

« Comme les mécréants sont certains de leur religion, et affirme que la religion des autres est fausse, ils ont une excuse et ne sont pas des pécheurs et même comme la majorité de leur savant a grandi dans un environnement de mécréance, ils ont une croyance ferme en leur fausse religion et il rejette tout argument contraire à leur idéologie. Mais ceux qui pensent que leur école est fausse et s'obstinent à y croire sans vouloir mener des recherches sont des fautifs et méritent la punition de Dieu. »<sup>54</sup>

Ainsi selon l'Imam, ce qu'il faut pour sauver l'homme, ce sont ses efforts et ses réflexions et non le résultat. Quel que soit le résultat de la réflexion, si les préliminaires sont entrepris sans aucune forme de négligence, elle sera acceptée par Dieu car on ne peut pas accepter la réflexion et se comporter violemment avec certains de ses résultats. Raison pour laquelle, le verset 85 de la sourate Ali Imran dit : « quiconque choisit une autre religion que l'Islam ne sera pas accepter de lui et le jour du jugement, il sera du nombre des perdants » il est utile à celui qui a manqué son devoir au niveau des efforts pour connaître la vérité. Alors, ceux qui font preuve de négligence et d'insouciance pour connaître la vérité sont dignes de reproches et de blâmes. Toute fois le gouvernement islamique doit contribuer à écarter les obstacles qui enclavent la route de la connaissance et faciliter les choses afin que le niveau d'information et de sensibilisation des gens

---

<sup>53</sup> Liberté naturelle et les droits de l'homme, page 84

<sup>54</sup> Rohollah Khomeiny al maqarsib al mouqarama, vol 1, page 133

soit plus élevé. Dans la société Islamique, personne n'est traité violemment ou puni par rapport à sa doctrine ou à ses croyances religieuses ou par rapport à être religieux ou non.

A ce sujet, l'Imam Khomeiny répondant à une question selon laquelle, beaucoup d'Iraniens plus particulièrement les néo penseurs ne pratiquent pas les obligations religieuses même comme ils ont la foi ou non, l'Imam expose la conduite du gouvernement islamique face à ce genre de personne :

« Nous nous efforçons à montrer la voix du salut et du bien-être à ces personnes .s'ils veulent suivre cette voie, ils sont libres dans leur vie quotidienne sauf s'ils essayent de conspirer ou de causer des préjudices à la nation et aux pays »<sup>55</sup>

En plus du fait que l'Imam croit que l'homme est libre d'adhérer à une religion, ou avoir une croyance religieuse, il pense également qu'il est libre d'exposer ou d'exprimer ses avis et ses diverses croyances du point de vue pratique et théologique.

Dans ce large domaine, la porte des efforts intellectuels est ouverte à tout le monde afin que Chacun vienne donner son avis sans aucune inquiétude et propager ou enseigner son idéologie. Cela ne va pas entraîner des innovations car chaque théorie religieuse expose le degré de la compréhension de son auteur par rapport au coran et à la sunna et non le fait que cela soit vraiment ce que la religion enseigne, bien que les Fatwa des grands guides religieux soient fiables pour eux, ils savent eux même que la plus part de ces avis peuvent subir des changements et ce qu'ils comprennent de la révélation n'est pas la révélation elle-même. Même comme les jugements et les sentences des jurisconsultes sont valables, mais la validité d'une théorie n'est pas forcément rattachée à la législation. La validité des avis et des jugements des jurisconsultes veut dire que, dans leur déduction, ils ont appliqué la méthode rationnelle et que cela est nécessaire d'être appliqué pas plus que cela. Si nous voulons croire en autre chose que ceci, nous devons arriver à le prouver. Dans le domaine de l'Ijtihad ou des efforts intellectuels, beaucoup d'avis idéologiques sont multiples et parfois divergentes , sont exposés et dans tout ça, il n'y a qu'une parole qui sera vraie. Mais cela ne veut pas dire que, qu'il faut empêcher les gens de fournir des efforts dans la voie de la recherche de la vérité et de l'exposition de la promotion de leur croyance.

Exposons cela, l'Imam Khomeiny déclare :

« Peut-être la compréhension des personnes peut s'opposer à la nôtre et nous ne pouvons pas fermer la porte de l'intellectuel ou l'ijtihad, l'ijtihad a toujours existé, existe et existera toujours. Alors les questions qui se posent aujourd'hui présente beaucoup de différences avec celle du passé et les interprétations des dispositions Islamiques sont diverses. Nous ne devons pas nous quereller ou nous battre à cause des compréhensions et des interprétations. »<sup>56</sup>

Le gouvernement ne doit pas empêcher l'expression des croyances et des avis religieux ou fermer la porte de l'ijtihad. Selon l'imam :

« La porte de l'ijtihad est toujours ouverte dans le gouvernement islamique. La révolution et le système dans leur nature exigent que les avis juridiques soient évoqués dans différents domaines même s'ils divergent entre eux et personne ne peut et n'a le droit d'empêcher cela »<sup>57</sup>

Car s'il n'est pas possible d'exposer librement ses diverses opinions et croyances religieuses, si les opinions religieuses ne peuvent se critiquer mutuellement, l'idéologie religieuse rependue aura recours à la force et à la violence pour se maintenir et pour justifier la protection de la religion, les dirigeants auront recours à la dictature. Minimiser et ignorer les différents points de vue religieux comme le dit Imam Ali (a.s) met les religieux à l'étroit et les pousse à être sévère.

De même, la liberté d'exprimer les points de vue dans le domaine de la religion n'est pas exclusivement réserver aux grands guides religieux, aux Moujtahid et aux spécialistes dans les

---

<sup>55</sup> Sahifeh-e-imam vol 5, page 414

<sup>56</sup> Sahifeh-e-imam vol 19, page 304

<sup>57</sup> Ibid, vol 21, page177

croyances religieuses. De la même manière que les gens qu'on n'empêche pas les gens d'émettre les idées sur différentes sciences, de la même manière qu'on ne considère pas l'intervention dans ce domaine comme un crime, il faut aussi permettre aux gens d'aborder les questions religieuses et de donner librement leur point de vue. En principe, tout le monde est libre d'exprimer librement son avis religieux, il faut une preuve rationnelle et islamique pour leur empêcher et sans celle-ci, on ne peut pas les priver de leur droit. Priver les gens de leur droit est contraire à la législation islamique et à la raison. Donc si quelqu'un pense avoir une idée religieuse correcte, qu'il exprime mais étant donné qu'il est contraire de suivre les hypothèses, d'agir ou d'émettre des jugements par ignorance sont contraire à la raison, et interdit par l'Islam. Normalement il n'est pas permis d'agir en fonction des théories incertaines donc il faut éviter de les appliquer.

Dans la société Islamique, de la même manière que le musulman est libre d'adhérer à une doctrine et avoir des croyances et des points de vues religieux et les exprimer, il est aussi libre de les pratiquer Car la raison stipule que les gens doivent obéir à Dieu et l'adorer. Obéir à Dieu signifie agir et poser librement des actes du fond du cœur. Et si les actes religieux ne sont pas accomplis librement et du fond du cœur, si cela se fait par peur ou par contrainte, on ne peut pas considérer cela comme soumission en Dieu et adoration. Raison pour laquelle, ce genre d'acte est dépourvu des faits spirituels escomptés et ne contribue pas à élever l'âme de l'Homme et le rapprocher de la vérité. En fait l'acte ne sera que pure ostentation et hypocrisie.

Dans le gouvernement islamique, en plus du fait que les musulmans chiites comme sunnites sont libre d'exprimer leur croyance et pratiquer leur religion, les non musulmans et les adeptes d'autres religions aussi, tels les musulmans sont libres d'exposer leur idée religieuse de propager leur croyance et de les appliquer. Selon l'Imam Khomeiny, toutes les minorités religieuses juives, chrétiennes, et zoroastriennes jouissent largement de la liberté de confession et d'opinion et ils sont libres d'accomplir les obligations et de célébrer leur religion. Car selon l'Imam :

« Plus que n'importe quelle autre religion, l'Islam accorde la liberté aux minorités religieuses et doivent aussi jouir de leur droit naturel que Dieu a accordé à tous les êtres humains. Nous les protégeons de la meilleure des manières »<sup>58</sup>

« L'Etat islamique est un Etat démocratique au vrai sens du terme et il accorde bien la liberté religieuse à toutes les minorités, et chacun peut exprimer ses idées religieuses »<sup>59</sup>

En plus du fait d'être libre dans leurs idées et leurs croyances, les minorités religieuses selon l'Imam sont aussi libres d'accomplir leur rite : « Dans l'Islam, toutes minorités religieuses sont respectées, ils jouissent de toute liberté dans l'accomplissement de leur rite religieux, nous ne sommes contre aucun être humain ils sont Iraniens et comme tous les autres Iraniens, ils ont des droits »<sup>60</sup>

Il faut préciser que lorsque l'Imam parle de minorité religieuse, il fait allusion aux religions officielles reconnues dans la constitution du pays, telles que : le judaïsme, le christianisme, les zoroastriens, les confessions islamiques ambalite chafiite, malikite, zeydites. En clair il ne fait pas allusion aux sectes pseudo-religieuses fondées par les colonisateurs et les étrangers. A ce propos, répondant à la question selon laquelle, est ce que les bahaites auront la liberté politique et religieuse dans le gouvernement futur ? L'Imam répond : « on ne donnera pas la liberté aux personnes qui sont nuisibles à la nation ». Par rapport à la réponse de la question à savoir si on leur accordera des libertés pour leur rite religieux ? L'Imam répondit négativement.<sup>61</sup>

### **Liberté d'expression**

« Celui qui a la preuve n'a pas peur de la liberté d'expression »<sup>62</sup>

---

<sup>58</sup> Sahifeh-e-imam vol 4, page 313-314

<sup>59</sup> Ibid, page 410-411

<sup>60</sup> Ibid, vol 5, page 424

<sup>61</sup> Ibid, page 299

<sup>62</sup> Sahifeh-e-Imam vol 10, page 277

La liberté de croyance et la liberté d'expression sont toutes les deux inséparables. La liberté de croyance sans la liberté d'expression n'a aucune valeur car la pensée et la réflexion sont des réactions intérieures et quelque chose de spirituelle, en réalité, la pensée fait partir des particularités de l'âme et de la conscience de l'être humain, elle est dissimulée dans le cœur de l'homme et personne ne peut y accéder. Raison pour laquelle, la pensée sans la parole et sans l'expression n'a pas de valeur. La liberté de croyance n'a de sens que si on arrive à exprimer ce à quoi on croit à travers la parole, l'écrit, le comportement et autres.

L'Islam dont les fondements idéologiques reposent sur la pensée n'empêche non seulement pas l'expression des idées mais dès le début, il a toujours appelé ses détracteurs à venir pour confronter les croyances. Dans l'Islam le principe à la base c'est la liberté et cela signifie que à la base toute chose est permise sauf s'il existe une preuve l'interdisant. Entre autre de ces choses, il y'a l'expression et la diffusion des croyances qu'on observe dans la conduite du prophète et des Imams purifiés. Ici, beaucoup de commandement islamique comme l'ordonnance du bien et l'interdiction du mal, le fait de vouloir du bien pour les dirigeants du territoire Islamique, de rechercher la vérité...reposent sur l'existence de la liberté d'expression.

L'Imam selon les fondements de la connaissance, son point de vue particulier par rapport à l'Islam et en d'autres termes selon l'Islam authentique du prophète Mohammad pense que dans l'Islam, dès le début la liberté d'opinion et la liberté d'expression existaient. À l'époque du prophète lui-même et à l'époque des Imams, les gens s'exprimaient librement, exposaient librement leur opinion et leur croyance. Dans la république islamique aussi, chacun aura le droit de jouir de la liberté de croyance et de la liberté d'expression.<sup>63</sup>

Le point important est que ce point de vue et cette croyance de l'imam s'en racine dans la nature logique et rationnelle de l'Islam. En effet il affirme :

« L'Islam est une religion qui repose sur les preuves et sur la logique, et elle n'a pas peur de la liberté d'expression et d'écriture »<sup>64</sup>

Il dit encore :

« Nous avons des preuves, celui qui a des preuves n'a pas peur de la liberté d'expression. »<sup>65</sup>

Ainsi, il paraît que la principale raison à laquelle les gens sont contre la liberté de croyance et d'expression relève beaucoup plus du manque de preuve et de logique de certaines personnes et comme le dit le professeur Mourtahari : « toute école qui croit à son idéologie est obligée d'être partisane de la liberté de penser, et à l'inverse, toute école qui ne croit pas à son idéologie, empêche la liberté de penser et la liberté d'expression »<sup>66</sup>

En plus du fait que dans les déclarations ci-dessus on trouve les preuves de l'existence de la liberté de croyance et d'expression dans la pensée de l'Imam, il fait la différence entre la liberté de croyance, la liberté d'expression et toute forme d'outrage, de blasphème et d'insultes, des choses qu'il combat sévèrement. On en veut pour preuve, son décret contre l'auteur du livre les versets sataniques et aussi sa lettre au Directeur exécutif de la maison de la radio et télévision de l'époque, à propos de la diffusion d'une lettre insultante dans la radio, une action qui avait été suivie de l'expulsion des responsables de ce programme. C'est dans ce sens qu'il parle clairement. En effet, à propos du livre des versets sataniques, l'Imam déclare :

« Afin que personne n'ait l'audace de porter atteinte aux valeurs sacrées des musulmans »<sup>67</sup>

Ici, on parle de l'outrage et du blasphème et non de 'atteinte à la dignité et à l'insulte par rapport à une croyance, La croyance libre et l'exprimer librement est valable. Mais porter atteinte est

---

<sup>63</sup> Ibid, vol 5, page 139

<sup>64</sup> Ibid, vol 10, page 81

<sup>65</sup> Ibid, vol 6, page 277

<sup>66</sup> Cause du très haut matérialisme Mourtaza Mourtahari, page 85

<sup>67</sup> Ibid, vol 21, page 263

interdit comme c'est le cas partout dans le monde. Et selon l'Imam Khomeiny aussi, cela est interdit.

### **Les libertés sociales**

Toutes les femmes et tous les hommes doivent s'impliquer dans les affaires sociales et politiques, qu'ils soient observateurs, qu'ils observent la dignité de l'assemblée nationale et aussi celle de l'Etat, qu'il donne leur avis.<sup>68</sup> En plus de cela, les libertés individuelles et privées représentent un autre aspect de la liberté et des libertés sociales. En plus des libertés individuelles et privées qui s'en racines dans la nature même de l'être humain, il suit également des libertés sociales dans ce sens qu'il fait partir d'une communauté politique et qu'il vit dans une société civile. Il jouit également d'une série de liberté qu'on appelle liberté civile et sociale. Ce genre de liberté explique le degré et les limites de la liberté pratique de l'homme sur la scène sociale et sa participation dans la gestion de la société. En d'autres termes, c'est une forme et limite de pouvoir que les citoyens peuvent appliqués légalement par rapport aux dirigeants de la société.

Entre autres libertés, on peut mentionner la liberté politique, la liberté des élections... cela relève du domaine des libertés individuelles et privées car en refusant les libertés individuelles et privées, les libertés sociales et civiles aussi sont rejetées, mais l'inverse n'est pas conforme.

Nous voulons dans cette partie présenter les points de vue de l'Imam à propos des libertés individuelles et civiles.

### **Liberté politique**

Cela fait partir des libertés sociales et civiles dont l'individu jouit du moment où il accepte appartenir à une société. Dans la définition de la liberté politique, il est écrit : la liberté politique l'homme puisse participer à la vie politique et sociale de son pays par voie des élections et étendre vers des fonctions publiques, politiques et sociales de son pays ou exprimer librement ses croyances et ses opinions dans les associations. La déclaration universelle des droits de l'homme stipule que les fondements de la souveraineté politique découlent de la volonté du peuple, et déclare clairement que chacun a le droit d'intervenir dans la gestion des affaires publiques, et aussi aspirer aux fonctions publiques et politiques de son pays.<sup>69</sup> Si on définit la politique comme relation réciproque entre le peuple et le gouvernement, la liberté politique sera compris comme le droit de participation active du peuple sur la scène politique. Plus le peuple est actif sur la gestion du pays, plus il joue un rôle efficace et jouit plus de liberté, quand le gouvernement devient autonome, et donne l'impression de ne pas avoir besoin du peuple et que la participation de celui-ci est insignifiante, les dirigeants jouiront de plus de liberté et la liberté du peuple dans ce genre de situation sera réduit à sa plus petite définition. Ainsi, la composition politique et des pays dont la concrétisation des libertés devient particulièrement importante.

La liberté politique a deux aspects : un aspect pratique et un aspect théorique. Le côté pratique de la liberté politique englobe la participation du peuple dans la gestion du pays à partir de l'adoption de la forme du gouvernement, la désignation des dirigeants, la législation et la supervision ; dans le côté pratique on a l'expression de croyance politique c'est-à-dire le peuple exprime leur opinion au sujet de la légitimité, les capacités et la manière dont les dirigeants gèrent le pays.

### **La liberté politique dans la pensée de l'Imam Khomeiny**

#### **Le gouvernement selon l'Imam Khomeiny**

Le point de vue de l'Imam Khomeiny dans la liberté politique s'en racine dans la manière dont il conçoit les fondements, la nature, la source, la légitimité et les objectifs du gouvernement et plus important encore le rôle du peuple dans le gouvernement. A propos de la nécessité de la formation d'un gouvernement, il cite les raisons telles que la préservation des droits du peuple, la prévention de la violation et transgression des droits du peuple, la prévention du désordre,

---

<sup>68</sup> Sahifeh-e-imam vol 13, page 193

<sup>69</sup> Liberté publique et droit de l'homme, page 96

l'établissement de la sécurité et de la loi dans la société, et la protection de la religion de Dieu.<sup>70</sup> Par rapport à ces nécessités aux quelles l'Imam croit pour l'existence d'un gouvernement, le gouvernement dans sa pensée politique présente une nature complètement humaine et un gouvernement à ne réellement un lorsqu'on dirige les gens dans le cœur et non sur le corps, et il faut que le gouvernement soit pour le peuple et non le peuple pour le gouvernement. En effet, il déclare : un gouvernement islamique, un gouvernement juste est valable lorsque les gouvernements suivent le peuple, lorsque les gouvernements sont pour le peuple et non que le peuple soit pour le gouvernement. Un gouvernement islamique est un gouvernement qui est là pour servir le peuple et il doit servir le peuple.<sup>71</sup>

Il s'adresse aux responsables et aux dirigeants des pays Islamiques. Faites des efforts pour diriger dans vos pays à partir du cœur et non diriger le corps des gens... leur gouvernement doit fournir des efforts pour captiver les cœurs de leur peuple, diriger les gens par le cœur représente la meilleure manière de diriger. Contrairement à diriger les gens sur le corps et que dans leur cœur ils n'adhèrent pas... si nous dirigeons les gens dans la tête et que les dirigeants des pays Islamiques arrivent à gagner l'esprit et les cœurs de leur peuple, avec cette majorité démographique et ces multiples ressources, ils seront invulnérables et sauront se dresser contre n'importe quel pays qui voudrait violer leur intégrité... de la même manière que le peuple était attaché à leur gouvernement, les gouvernements du début de l'Islam étaient marqués par la gestion des gens dans le cœur c'est pour cette raison que minoritairement ils ont vaincu des grands empires.<sup>72</sup>

Ainsi dans la conception de l'Imam Khomeiny, il n'y a pas de la place pour la domination dans le gouvernement car ce sont des choses qui aboutissent à l'administration sur les corps. Quand il s'agit de diriger les gens par le cœur, la méthode de gestion se présente autrement et se caractérise par l'infiltration des cœurs à travers des moyens et méthodes convenables car l'Islam en principe ne cherche pas à dominer un peuple ou le coloniser. Le but de l'Islam, est l'armée de l'Islam, c'est de guider les hommes de captiver les cœurs des hommes. Selon l'Imam, l'Islam veut orienter les cœurs qui errent à la recherche de la perfection absolue, il veut orienter ces personnes qui ne savent où aller et il veut les montrer la bonne voie.<sup>73</sup>

C'est sur la base de cette vision qu'il conçoit ainsi la nature du gouvernement et les relations gouvernementales avec une telle sensibilité et humanisme pensent que les fondements et les méthodes d'un tel gouvernement doit définir les liens entre les cœurs et la gestion des âmes. Le gouvernement sur les cœurs s'acquiert à travers l'amour, l'affection, la tolérance et la souplesse et non sur la base de la violence et la méchanceté.<sup>74</sup>

Ainsi, à partir de sa vision anthropologique, la connaissance de soi et sa perception de l'Islam, il pense que la bienveillance et la tolérance sont des manifestations de la miséricorde divines et il croit que cela découle de la nature innée de l'être et des éléments de l'immanence de Dieu. Il déclare dans le livre Sharh hadith jounou'd aql wa jahl :

« La bienveillance, la tolérance, la cohabitation et l'amitié sont les manifestations de la miséricorde et la clémence et de leurs dérivés. Le cœur dans lequel règne la clémence et qui voit les serviteurs de Dieu avec compassion et considération (un tel cœur dans tous les aspects et les étapes évoqués en haut) agit avec tolérance envers les autres. Dans la cohabitation avec ses semblables voire avec les autres espèces animales (qu'il commande et dont il dispose), dans le service et l'obéissance en eux il se montre amicale, sympathique avec les parents, les proches, les voisins et toutes les couches sociales. Il en est de même quand il s'agit de l'encadrement, l'enseignement des êtres humains, l'application des ordres et interdictions, leur affection les

---

<sup>70</sup> Wilatou faqir, page 38-40

<sup>71</sup> Sahifeh-e-imam vol 6, page 468

<sup>72</sup> Ibid, vol 14, page 179-180

<sup>73</sup> Ibid, vol 12, page 506

<sup>74</sup> Âriz khourshid, p.245

invite à cette noble vocation. Certes, ce qui ressort de la lumière de la miséricorde de Dieu se fait avec affection et convivialité et ils sont loin de l'extrémisme et de la violence. Et comme cette introduction est claire.

L'amour pour d'Allah qui fait partir de l'immanence essentiel...implique l'amour pour ses signes et les créatures. Et l'amour sollicite l'amitié et la tolérance.<sup>75</sup>

Selon cette conception de l'Imam, l'amitié et la tolérance jouent un rôle dans l'accomplissement de toutes les choses, que ce soient les choses mondaines ou les choses religieuses et morales. Ce sont des facteurs des progrès vers les objectifs matériels et spirituels.

« saches que l'amitié et la tolérance interviennent entièrement dans l'accomplissement des choses, que ce soit dans la cohabitation avec le peuple, la réalisation des affaires mondaines ou les choses religieuses ainsi que l'orientation, l'éducation des êtres humains à travers l'ordonnance du bien et l'interdiction du mal, que ce soit aussi dans l'éducation de l'âme et l'exercice de soi pour un voyage vers Allah.

A propos de l'accomplissement des affaires mondaines, dans le cadre où cela est possible avec l'amitié, et la tolérance, l'homme dispose des cœurs des gens et on ne peut pas arriver à cela avec la sévérité et la violence. Supposons que avec la violence et la domination, que quelqu'un obéisse à un homme mais le cœur n'accompagne pas cela, il ne sera pas à l'abri de toute trahison de cette personne, mais l'amitié dompte le coeur, et quand il est dompté, toutes les forces apparentes et dissimilées sont dompté, la conquête des cœurs est supérieure que la conquête des nations.

Les services rendus par sincérité, par détermination représentent tous la conquête des cœurs. Avec la conquête des cœurs, la conquête de la nation aussi se réalise, les conquêtes de l'Islam ont été accomplies grâce à la conquête des cœurs des soldats musulmans. Autrement dit, avec le nombre et les moyens dont ils disposaient, les progrès n'étaient pas possible.

L'amitié et la tolérance dans l'évolution de tout objectif est plus efficaces que tout autre chose. Comme on le constate dans des objectifs mondains cela s'applique aussi au niveau des objectifs religieux tels que l'éducation, l'orientation du peuple. L'amitié et la tolérance sont des éléments sans lesquels on ne peut arriver à un but noble.<sup>76</sup>

Ainsi, l'ordre générale de d'Allah pour les guides dans la voie de la vérité qui œuvraient avec amitié, tolérance et souplesse consiste à employer cette méthode douce pour évoluer. Allah s'adresse à Moïse et Haroun en les disant :

« Allez vers pharaon il est en train de se rebeller, parlez-lui avec douceur, peut-être se rappellera t'il et s'humiliera »<sup>77</sup>

Pour l'Imam, le gouvernement n'a jamais été le but, ça n'a jamais l'aspiration, ça toujours été un moyen pour atteindre l'objectif et des objectifs plus sacrés, sa valeur dépend de sa réalisation des objectifs élevés.

En d'autres termes :

Prendre la responsabilité des gouvernements à un niveau n'est pas en soi un prestige et un privilège, en fait c'est un moyen d'accomplir le devoir d'appliquer les lois d'Allah et d'établir le système juste de l'Islam. A propos du gouvernement et du commandement L'Imam Ali (a.s) demande à Ibn Abbas : quelle est la valeur de mes chaussures ? Il dit rien, l'Imam lui répond vous dirigez pour moi en moins de valeur que ces chaussures sauf si à travers cette autorité et ce gouvernement, j'arrive à faire valoir la vérité (c'est-à-dire (la loi et le système Islamique) et éradiquer le faux (les lois et les systèmes futiles et injustes). Dont le fait d'être dirigeant et de commander n'est qu'un moyen et rien d'autre, et pour les hommes d'Allah si ce moyen ou cet

---

<sup>75</sup> Sharh hadith jounoud Aql page 318-320

<sup>76</sup> Sharh hadith jounoud Aql wa jahl page 315-316

<sup>77</sup> Sourate Taha, verset 43-44

instrument ne contribuent pas à réaliser des bonnes choses et accomplir des objectifs suprêmes, il n'a pas de valeur.<sup>78</sup>

En réalité pour l'Imam Khomeiny le gouvernement n'est qu'un instrument pour la concrétisation des objectifs suprêmes de l'homme, des objectifs suprêmes et humains. Il aborde largement dans la théorie du gouvernement islamique les objectifs de ce gouvernement. Et en réalité, à plusieurs occasions, il a également exposé cette réalité après la victoire de la révolution. Entre autres les objectifs, l'établissement de la vérité, l'éradication du faux, l'établissement de la justice, sauver les opprimés des mains des oppresseurs, la concrétisation de la religion, la sécurité, le bien-être et l'éducation.<sup>79</sup>

Ces objectifs furent les objectifs de tous les prophètes, des grands guides et des hommes de Dieu qui ont eu à dépenser toute leur vie pour y arriver. Selon l'Imam, l'objectif final du gouvernement c'est l'éducation de l'homme, favoriser le cadre nécessaire pour l'épanouissement des talents de l'homme, dans le but de tendre vers la perfection absolue et permettre l'émergence de la réalité de l'être humain.<sup>80</sup> D'autres buts tels que la sécurité, la justice, le bien être...sont des éléments annexes pour la concrétisation de ce grand objectif.

### **Le rôle du peuple dans le choix de la forme du gouvernement**

Lorsque la nature d'un gouvernement est du genre humain, et que les affaires du gouvernement et la gestion reposent sur la clémence, l'amour, l'amitié et la tolérance, la source de la légitimité politique d'un tel gouvernement découlera de l'agrément du peuple.

Dans la pensée politique de l'Imam, bien que la souveraineté absolue appartienne à Allah, et qu'il est la source de toutes les légitimités et tous les droits, le gouvernement du peuple par le peuple aussi est un don divin et admis comme légal. En effet, le droit à la souveraineté revient à Dieu de manière absolue, on doit se soumettre à lui et lui obéir, celui qui le suit le suit, ou alors qu'il revient dans son chemin. L'Imam déduit ici que la souveraineté absolue revient à Allah et cela a été accordé aux hommes par simple représentation et comme un dépôt pour qu'il soit les exécutants des commandements et des lois divines.<sup>81</sup>

Ainsi selon l'Imam, le droit de la souveraineté est officiellement reconnu par Dieu, et Dieu le tout miséricordieux a cédé au peuple le droit de définir le destin politique. De même le premier fondement est que l'unique légitimité est le gouvernement du peuple par le peuple et cette légitimité découle du droit à la liberté immanente qu'Allah a accordé à l'homme. Ce droit appartient à tout le peuple et tous les membres de la société sont concernés par la gestion des affaires générales de leur société. En effet l'Imam déclare :

« Tout personne, tout regroupement, toute société a ceci comme droit élémentaire de choisir quelque chose qui concerne le destin de leur pays.<sup>82</sup>

Raison pour laquelle, le gouvernement n'aura le droit d'utiliser la force que si ce droit lui a été conféré par le peuple et en tant que représentant du peuple. L'Imam affirme particulièrement à ce sujet :

« Le régime monarchique à la base est quelque chose d'erroné. C'est quoi le régime monarchique ?! C'est le peuple qui doit lui-même élire une personne. Supposer par exemple qu'il désigne un député pour travailler pour eux, c'est le peuple qui doit lui-même désigné qui doit s'ingérer dans ses affaires et chaque fois que le peuple ne veut plus de lui il lui dit allez dégage. Si un tel régime est ainsi établi, si l'homme comprend que toute personne si l'être humain réalise que tout ce qu'il fait le peuple ne peut plus intervenir dedans pour lui dire vas t'en, et qu'il peut ainsi gérer son empire jusqu'à la fin ainsi. Si une personne devient roi, alors le peuple sera dans les problèmes

---

<sup>78</sup> Wilayatou faqir page 54

<sup>79</sup> Sahifeh-e-imam vol 9, page 437

<sup>80</sup> Ibid, vol 7, page 530

<sup>81</sup> Ibid, vol 8, page 281-282

<sup>82</sup> Ibid, vol 4, page 492

parce qu'une telle personne a les mains libres pour agir dans le sens contraire parce qu'il n'a pas peur qu'on va le déposer en fait il n'y a même pas possibilité de le déposer. Il est là jusqu'à la fin tout le monde pour lui sera l'ami de chat. Mais si quelqu'un est désigné pour 5 ans, 6 ans, 8ans, 10 ans comme président de la république. On lui dit gère les affaires du peuple et que le peuple désigne librement lui-même une personne, cette personne même si elle est mauvaise comment, il aura toujours en tête que d'ici 5 ans, il a au trop comme mandat du président et qu'il peut tomber et si son mandat s'achève le peuple va lui rendre la vie difficile. Si j'ai été injuste avec quelqu'un alors le peuple va se charger de moi, actuellement le peuple est entre mes mains après 5 ans, je serai un homme ordinaire comme les autres membres de la population alors une telle personne ne posera pas un tel acte sans réfléchir.<sup>83</sup>

Selon l'Imam, la formation d'un gouvernement ne peut se faire qu'avec la volonté du peuple le gouvernement doit avoir une forme de représentation, les dirigeants doivent savoir qu'ils sont les représentants du peuple et que leur pouvoir provient du droit de la souveraineté du peuple, un droit que Dieu a accordé au peuple. Le peuple doit définir lui-même son destin, et personne n'a le droit d'imposer au peuple ce qu'il ne veut pas car le droit à la souveraineté revient au peuple et celui qui est la source du pouvoir légitime. Le gouvernement doit naître du peuple, s'il arrive que les dirigeants pensent que leur pouvoir ne viennent que pas du droit de la souveraineté du peuple, immédiatement, cela va conduire à la destruction et au despotisme. C'est une réalité quelque chose de tout à fait rationnelle. L'imam Khomeiny déclare :

« Le choix doit appartenir au peuple et c'est quelque chose de rationnelle, toute personne raisonnable accepterait que le destin de chacun doit être entre ses mains, c'est nous qui formons un regroupement et la nation nous appartient. Ce qui est dans la nation doit être dépensé pour ses habitants, toutes les choses qui sont dans cette nation doivent être employés pour l'amélioration et le progrès de la nation, celui qui se sépare du peuple et dit que le peuple n'a rien avoir, moi-même je suis là et je fais ce que je veux. Alors comment est-ce que le peuple peut mettre son destin entre les mains d'une telle personne sans que le peuple n'ait à rien dire dessus ? »<sup>84</sup>

Selon l'Imam, la légitimité du gouvernement est qu'il se forme sur la base de liberté du peuple. Il pense que le droit de définir le destin politique du peuple pour chaque mandat revient au peuple, et personne ne peut lui ôter ce droit qui vient du droit à la souveraineté absolue d'Allah et si pour un mandat, le peuple désigne de représentant, pour gérer ce gouvernement, et dans le mandat suivant, un autre peuple n'admet plus cette forme, alors ils peuvent annuler cette représentation et définir lui-même le destin politique qu'il souhaite.<sup>85</sup> Dans son discours historique du 1<sup>er</sup> février 1979 au cimetière Behesht-e Zahra l'Imam Khomeiny déclare :

« Supposons que toute la nation est votée et qu'une personne soit le roi. Très bien, cela c'est parce qu'il tient leur destin en main et ils sont libre pour leur destin, leur volonté est digne et respecter par eux. Mais si une nation vote même si c'est l'ensemble de toute la nation, si une nation vote qu'après un autre roi vient au pouvoir, alors c'est pour quel droit ? La nation 50 ans avant cela définit le destin de la nation qui viendra après ? Le destin de chaque peuple est entre ses mains...il y a de cela 150 ans et 150 ans auparavant cette nation existait, elle avait un destin, elle avait un choix, mais il n'avait pas notre choix pour nous imposer la monarchie...chacun a son destin entre ses mains. Est-ce que nos sont nos tuteurs ? Est-ce que ces personnes qui ont vécu il y'a de cela 100 ans ou 80 ans peuvent définir le destin des peuples qui viendront après eux ?<sup>86</sup>

---

<sup>83</sup> Ibid, page 493-494

<sup>84</sup> Ibid, page 494

<sup>85</sup> Ibid, vol6, page 11-12

<sup>86</sup> Ibid

Le point de vue de l'Imam repose sur le fait que le droit de la souveraineté et de la légitimité revient au peuple et que le système monarchique est un système contraire à la logique et au droit de l'homme. Il déclare en effet :

« Le régime monarchique dès le départ est contraire aux règles de la raison et aux droits de l'homme. »<sup>87</sup>

Pour la raison :

« Un peuple n'a pas le droit de définir un régime pour le futur c'est à dire, aujourd'hui tous les destins de la nation doivent se jouer entre les mains du peuple. Le peuple a le droit de désigner une personne comme roi en tant que président de la république ou avec n'importe quel titre. Cela est conforme, le peuple l'a fait lui-même de son plein grès mais est ce que le peuple a le droit de définir le devoir pour les générations avenir pour leurs enfants ou les enfants de leurs enfants ? Un tel droit n'a été accordé à personne. Vous-même sur la base des droits de l'homme devrez avoir un mot sur votre destin, mais en ce qui concerne le destin d'un autre pays, vous ne pouvez pas définir la vie d'un autre pays et vous ne pouvez pas également définir le destin de ceux qui ne sont pas encore venu au monde. C'est un droit qui ne vous revient pas alors la monarchie qui est basée sur le système héréditaire avec un roi qui remplace un autre et non la loi est contraire au droit de l'homme »<sup>88</sup>

Contrairement à ceux qui estiment que le peuple n'a pas de rôle à jouer dans le gouvernement ou leur rôle est essentiellement de reconnaissance, ou encore un simple rôle fictif, l'imam Khomeiny dans sa vision politique pense que le peuple joue un rôle fondamentale et clé c'est-à-dire sans le peuple et sans la volonté du peuple, le gouvernement ne peut pas se réaliser. Le gouvernement ou un système politique ne peut pas avoir de légitimité sans l'acceptation de la voie du peuple, sans la participation du peuple dans tous les aspects, le pays ne peut pas bien être gérer. Raison pour laquelle, le rôle du peuple dans le gouvernement est fondamental, permanent et réformiste. La concrétisation du gouvernement, la réforme, la stabilité et l'évolution vers le but dépendent du peuple. Selon l'Imam, tellement le peuple est important dans le gouvernement que tous les affaires doivent s'appuyées sur l'opinion publique.

A partir de cela et en considérant les droits du peuple et son rôle dans le gouvernement, dans la pensée de l'Imam, la liberté sociale et politique du peuple seront reconnues et nulle n'a le droit de diriger le peuple sans sa volonté. Ou alors que les gens s'imposent au peuple sans leur volonté ou impose au peuple leur croyance ou leur idéologie contre son gré ou encore se comporter de manière condescendant avec le peuple et traiter les gens comme des gamins en décidant à leur place. En effet il déclare :

« Nous n'envisageons pas d'imposer quelque chose à notre nation, l'Islam ne nous a pas permis de faire la dictature, nous suivons la voie du peuple. N'importe quelle voix que le peuple va choisir, nous la suivrons, nous n'avons pas le droit, Allah ne nous a pas donner le droit, il n'a pas également donné ce droit aux messagers d'imposer quelque chose à notre nation...en fait la chose est que la question ne dépend pas de moi ou des gens comme moi, la question est entre les mains du peuple. »<sup>89</sup>

Selon l'Imam le meilleur système qui peut garantir le rôle du peuple dans le gouvernement est le système républicain. En d'autres termes, la république est un système qui peut impliquer l'ensemble des membres de la société et garantir les libertés et l'indépendance de la nation et du pays. C'est à travers ce système qu'on peut accomplir les objectifs de l'Islam, il s'agit de la république islamique. Il l'affirme d'ailleurs dans une interview de mois de novembre 79 pour le compte du journal Juardian :

---

<sup>87</sup> Ibid, page 11

<sup>88</sup> Ibid, page 197-198

<sup>89</sup> Ibid, vol 11, page34-35

« Nous voulons établir une république islamique, c'est un gouvernement qui s'appuie sur la voix du peuple en tenant en compte les conditions et les exigences actuelles de la société, un gouvernement qui est déterminé par le peuple. »<sup>90</sup>

Décrivant la république islamique, l'Imam dit :

« Quant à la république, ça donne le sens qu'on trouve partout mais cette république s'appuie sur une constitution qui est la loi de l'Islam. Si nous disons république islamique, c'est par ce qu'elle remplit à la fois les conditions de suffrages du peuple et des lois d'Allah qui s'appliquent en Iran. Ils reposent sur l'Islam, mais le choix revient au peuple et la méthode de la république est celle qui s'applique partout. »<sup>91</sup>

En présentant le gouvernement islamique, l'Imam voulait présenter et mettre en application une nouvelle théorie du gouvernement religieux opposée à la démocratie occidentale, le système religieux établie par l'église au moyen âge ou le Khalifa des Oumayyades et des Abbasides dans l'histoire de l'Islam. Expliquant comment se présente la méthode du gouvernement proposé, l'Imam Khomeiny déclare :

« Le gouvernement de la république islamique dont nous faisons allusion s'inspirera du model du prophète et de l'Imam Ali (a.s) et il reposera sur le suffrage du peuple. La forme du gouvernement sera définie en fonction de ce que le peuple choisira. »<sup>92</sup>

Comme le dit le professeur Motahari à propos du système du gouvernement proposé par l'Imam à savoir la république islamique :

« La république définit la forme du gouvernement et l'Islam définit le contenu »<sup>93</sup>

Le rôle du peuple dans la désignation des responsables

Dans la vision politique de l'Imam Khomeiny, le gouvernement revient entièrement au peuple. Le rôle du peuple dans le gouvernement n'est pas juste formel et facultatif au contraire sa participation dans la gestion de tous les affaires est légitime. Non seulement dans la formation du gouvernement et la détermination du système politique le peuple joue un rôle déterminant, Il détermine aussi les représentants et les dirigeants de la société à travers un suffrage et en clair, le peuple tient le premier langage.

Dans la pensée de l'Imam, le gouvernement c'est-à-dire la façon de gérer le pays est quelque chose d'ordinaire et appartient au droit du peuple. Raison pour laquelle, la désignation du gouvernement et des responsables au sommet de l'Etat est un droit qui revient au peuple dans le cadre d'interrogations qui lui sont accordées. Même comme dans la politique de l'Imam, à l'époque de l'occultation de l'Imam du temps, les grands guides religieux qui sont plus renseignés au niveau des lois divines et peuvent tenir la direction de la société Islamique, sont désignés par le prophète et les Imams comme dirigeants, mais comme généralement ceux qui remplissent ce genre de condition dépassent plus d'une personne, c'est là que le peuple intervient pour choisir. Et pour diriger la société Islamique, il n'y a pas d'autre moyen que de se plier à l'agrément et à la volonté de la majorité des membres de la société. Raison pour laquelle lorsque la désignation du guide suprême se passe à travers le peuple, alors la désignation des autres responsables de l'Etat doit suivre le même processus, des gens tels que : le président de la république, les ministres, les gouverneurs, les députés du pouvoir législatif et bien d'autres instances étatiques. Tout cela doit être désigné par voix du peuple.

Selon l'Imam, dans la république islamique, aucun poste ne doit fonctionner contrairement à la volonté du peuple.

---

<sup>90</sup> Ibid, vol 9, page 304

<sup>91</sup> Ibid, page 470

<sup>92</sup> Ibid, page 334

<sup>93</sup> A propos de la révolution islamique Mortaza Motahari, page 62

« Ici dans la république islamique, c'est la voix du peuple qui gouverne, ici c'est le peuple qui tient le gouvernement entre les mains, c'est le peuple qui désigne ses organes. Nulle n'est autorisée à transgresser la voix du peuple et cela n'est pas possible ». <sup>94</sup>

### **Supervision générale du peuple sur la manière de la gestion du pays**

Superviser veut dire, veiller et observer la façon dont les fonctionnaires des Etats gèrent et soumettre leur méthode de gestion aux lois et aux règlements ratifiés ainsi qu'à l'intérêt général du pays. Cela fait partir des moyens par lesquels le peuple participe à la politique de la société.

Dans la vision politique de l'Imam, en considérant que tous les piliers politiques de l'Imam de la base jusqu'au sommet, sont définis par le choix du peuple, il revient également au peuple de surveiller la bonne gestion.

Toutes les personnes doivent participer à la gestion de la société. Selon l'Imam:

« C'est aujourd'hui que toutes les couches doivent intervenir sur leurs affaires, sur les affaires du pays, sur les affaires de l'Etat. C'est aujourd'hui que toutes les nations que ce soient les femmes, les femmes comme les frères doivent intervenir dans leur destin. » <sup>95</sup>

« De la même manière que les hommes doivent intervenir dans les affaires politiques et protéger leur société, les femmes aussi doivent intervenir et protéger la société. Les femmes doivent également se lancer dans les activités sociales et politiques aux mêmes pieds d'égalité que les hommes. » <sup>96</sup>

De manière générale, le peuple doit à la fois intervenir dans les affaires sociales et politiques de la société et doit également surveiller la manière dont le pays est géré. En plus de cela :

« Tout le monde doit donner son avis, et aucun aussi pourvu, et ce n'est même pas permis qu'il comprenne quelque chose sans le dire il faut que quand il comprend, qu'il l'exprime. Peu importe qui est d'accord peu importe qui s'en oppose. » <sup>97</sup> Ainsi dans la pensée politique de l'Imam Khomeiny, la porte de la critique de l'expression des points de vues est ouverte pour tout le peuple surtout en ce qui concerne les questions politiques et cela, (le droit d'exprimer les opinions et des critiques) est un droit qui fait partir des libertés politiques. Les responsables ne doivent pas dire que tout ce qu'ils disent ou font personne n'a le droit de les critiquer. Selon l'Imam, la critique et l'expression des erreurs est un cadeau divin pour l'évolution de l'être humain. » <sup>98</sup>

Pour l'Imam, le peuple a même le droit d'exprimer son point de vue par rapport aux actes et aux activités du guide suprême et des leaders des musulmans. Ils peuvent le critiquer et lui poser des questions, donc cela ne veut pas dire que son domaine d'action et ses actes sont hors de la supervision du peuple. Il déclare à cet effet :

« Tout individu parmi les personnes de la nation a le droit de se placer directement devant les autres, le leader des musulmans lui demande des comptes et le critique, et il doit donner une réponse convaincante dans le cas contraire, s'il a agi contrairement aux responsabilités Islamiques, il sera lui-même limogé du poste des leaders et il existe aussi d'autres critères qui résolvent ce problème » <sup>99</sup>

Ainsi, lorsque le peuple a le droit de poser les questions, et de demander les comptes à la plus haute personnalité du pays, il est clair qu'il est également libre de poser des questions à d'autres responsables :

« Ils sont libre de s'introduire dans le gouvernement, ils se sont introduit et ils voient, ils sont libres de servir le pays, ils ont servi et servent et vous voyez, ils sont libre de s'exprimer sur l'intérêt du pays, de critiquer l'Etat, ils critiquent, critiquer l'Etat et les responsables de l'Etat et les non responsables de l'Etat...ils sont libre de s'exprimer sur les questions sociales, les questions

---

<sup>94</sup> Sahifeh-e-imam vol 14, page 165

<sup>95</sup> Ibid, vol 8, page 384

<sup>96</sup> Ibid, vol 18, page 403

<sup>97</sup> Ibid, vol 13, page 102

<sup>98</sup> Vol 20, page 51

<sup>99</sup> Ibid, vol 5, page 409

fondamentales qui concernent l'intérêt de votre nation et votre Etat. Il n'y a pas de condition ni de restriction... Cette liberté que notre nation a maintenant, appartient à la femme, à l'homme à l'écrivain, cette liberté c'est la liberté dans toutes les choses et cela est à votre avantage. Vous êtes libre de venir exprimer vos opinions, critiquer l'Etat, critiquer toute personne qui a dévié, personne ne doit vous demander pourquoi. »<sup>100</sup>

« Dans le précédent régime, personne n'avait le pouvoir de parler, ni de critiquer...actuellement la voix est libre pour la critique, que tous viennent critiquer l'Etat, que chacun vient critiquer ce qui n'est pas correcte et proposer des solutions. »<sup>101</sup>

Ainsi, l'Imam croit au droit du peuple à exprimer son opinion, à faire des critiques sur diverses affaires sociales et politiques et en même temps, il fait la différence entre la critique et la vengeance :

« Il y a un temps c'est la critique, c'est-à-dire la critique saine, la critique utile et parfois il s'agit de la vengeance et non de la critique, il ne faut pas qu'il ait cela. Cela ne correspond aux normes. Si quelqu'un n'est pas bien avec une autre personne, il lui dit à travers la presse que ce n'est pas une bonne action mais si quelqu'un contrairement, il faut lui donner des conseils il ne faut pas profiter pour se venger mais pour faire une critique constructive. »<sup>102</sup>

Quand on parle de veiller sur les choses, il s'agit de les améliorer, la supervision générale repose sur trois piliers fondamentaux : être renseigner, juger, faire le rapport et informer les responsables.

Le peuple ne peut jouer un rôle efficace dans différents domaines social et dans les affaires politiques que s'il participe activement et qu'il soit sincèrement au parfait de l'évolution du pays. Informer le peuple sur les affaires du pays est un droit pour eux et ils veulent se servir de ce droit pour comprendre la façon dont fonctionne le pays, lorsque le peuple est bien informé des affaires du pays, il considère les cadres comme les dépositaires du peuple. Ces cadres sont tenus d'informer le peuple sur les différents aspects du fonctionnement du pays, sans les cacher quelque chose. De manière générale, dans le gouvernement et le pays islamique, en dehors des affaires privées du peuple et des questions sécuritaires, rien ne doit relever du domaine de la confidentialité et du secret. En effet, l'Imam Ali (a.s) s'adressait ainsi au peuple lors de son règne :

« Votre droit sur moi est que je ne vous dissimule rien excepté les secrets militaires. »<sup>103</sup>

C'est-à-dire il y a que les questions qui relèvent de la sécurité et de la société qui font exception. L'Imam Khomeiny, en s'inspirant de l'Imam Ali (a.s) déclare : dans la république islamique, il faut honnêtement donner toutes les informations surtout les informations concernant la guerre.

Expliquer au peuple comment les grandes nations se comportent avec la nation Iranienne.<sup>104</sup>

Selon l'Imam, non seulement la sensibilisation, la participation et la supervision du peuple par rapport à différents affaires du pays n'apportent pas de perturbations dans la sécurité nationale. Au contraire elle garantit la sécurité du pays aussi.<sup>105</sup>

Informé le peuple sur différentes affaires politiques sociales, économique et culturelles peut être efficace et cela peut contribuer à améliorer la gestion et être utile. Cela fera en sorte que sous la base des informations que le peuple soit à mesure d'apporter un jugement sur le bon et le mauvais côté des dirigeants et exprimer librement les résultats aux dirigeants concernés.

Lorsque tous les instances du gouvernement du sommet jusqu'à la base sont définis par le peuple, on peut reformer tout et on peut émettre des pensées. En effet le peuple peut à travers sa voix

---

<sup>100</sup> Ibid, vol 10, page 186

<sup>101</sup> Ibid, vol 11, page 9

<sup>102</sup> Ibid, vol 19, page 362

<sup>103</sup> Najjou balaga, lettre 5

<sup>104</sup> Sahifeh-e-imam vol 17, page 13

<sup>105</sup> Ibid, vol 15, page 16

changer tout et reformer. La suivie et le bien-être du gouvernement reposent sur le peuple. En effet, l'Imam affirme :

« Si vous voulez que votre nation vous appartient, et appartient à cette nation, préserver cette nation avec son enthousiasme...ce peuple doit être protégé pour que nous soyons protégés, afin que le pays soit protégé.<sup>106</sup>

Le vrai soutien du peuple au gouvernement garanti la pérennité de celui-ci et le soutien du peuple dépend du fait qu'il croit que le gouvernement leur revient à eux tous et que tous les affaires sont gérés en fonction de leur voix et de leur opinion, que ces choses sont au service de leur intérêt, tout comme l'Imam l'exprime aux gardiens :

« Ne pensez pas que la force militaire vous protège, c'est la force de la foi qui vous protège, la protection de la nation, c'est la nation elle-même. C'est atout doit être protégé, que Dieu ne le veuille cette nation perd ce soutien nous serons voués à disparaître tous et l'Islam sera falsifié et donnera lieu à autre chose...

Nous devons protéger le peuple. Si un jour le peuple descend dans la rue, et donne des slogans contre nous, donne des slogans contre des personnes, en ce moment ça sera une catastrophe.<sup>107</sup>

Entre autres cas des participations du peuple, il y'a des organisations des élections libres sur plusieurs questions de la société. Selon l'Imam, en ce qui concerne les élections, les hauts responsables du gouvernement sont tenus de superviser , organiser et pourvoir des accessoires nécessaires pour des élections. En dehors de ça, ils n'ont pas d'autres droits.<sup>108</sup> Le peuple est libre dans les élections et personne n'a le droit d'imposer une voie ou une opinion au peuple, comme cette question doit être posée indépendamment, nous nous refusons de l'aborder ici.

### **La liberté des élections**

Tous les membres de la société participent aux élections d'une ou des personnes qui doivent prendre les responsabilités de la gestion des affaires.<sup>109</sup>

L'une des parties des libertés sociales et fondamentale concerne la liberté des élections. La liberté dans les élections représente le plus important pilier du gouvernement de la république islamique et cela montre le rôle et l'intervention durable de l'importance dans la définition de son destin et d'une certaine manière, sa manière de superviser et de réagir face à la manière de la gestion du pays par les responsables. Dans la pensée politique de l'Imam, l'organisation des élections est libre de sorte que porter sa candidature, se faire élire n'appartient pas exclusivement à un groupe ou à une catégorie particulière de la société. Il n'existe pas de rapport de domination dans l'environnement des élections cela fait partir des éléments de la démocratie des élections et du gouvernement démocratique religieux pensée par l'Imam Khomeiny. En effet, dans un tel environnement, le peuple peut jouer un rôle réel dans le gouvernement. En effet, il déclare à ce propos :

« Le destin du peuple est entre ses propres mains et le destin c'est pour définir ton destin toi le peuple, les élections définissent le destin d'une nation. »<sup>110</sup>

Il déclare :

« c'est un droit indéniable de la nation, et c'est un droit pour lequel milite tout le monde entier et qui doit prévaloir dans toutes les nations en tant que élément fondamentale de la démocratie à savoir que le peuple soit libre de voter lui-même ses représentants pour les envoyer à l'assemblée nationale et le destin d'une nation est confié aux députés et c'est le peuple lui-même qui doit prendre les choses en main. »<sup>111</sup>

---

<sup>106</sup> Ibid, vol 13, page 386

<sup>107</sup> Ibid, vol 17, page 251-252

<sup>108</sup> Ibid, vol 9, page 121

<sup>109</sup> Sahifeh-e-imam vol 5, page 436

<sup>110</sup> Ibid, vol 18, page 367

<sup>111</sup> Ibid, vol 4, page 72

Si nous voulons considérer libre l'environnement de la nation, on peut citer ceci : l'interdiction de la contrainte, bloquer les obligations, l'orientation libre des élections en toute connaissances de cause. La première et la dernière condition ont un côté prohibant tandis que la troisième et la quatrième ont un côté impératif.

Dans la pensée politique de l'Imam Khomeiny, les quatre conditions apparaissent de différentes manières. L'Imam dans sa vision politique, estime que le peuple est libre de voter et rien ne doit les empêcher de s'orienter devant les urnes. En effet, lors des premières élections, dans le système de la république islamique à savoir le référendum pour déterminer le système à adopter, il déclare :

« Moi j'attends de cette grande nation qu'elle vote pour la république Islamique car c'est seule cela qui représente la voie de la révolution islamique, et ceux qui sont contre sont libre d'exprimer leur opposition. Et les savants des différentes villes et d'autres endroits doivent savoir que c'est le peuple lui-même qui doit veiller en sorte que personne ne l'empêche de voter, et il doit veiller que les gens votent librement. »<sup>112</sup>

Il déclare également à ce sujet :

« Comme je l'ai rappelé en haut, le peuple est libre de voter les personnes remplissant les conditions et personne n'a le droit d'imposer quelque chose à l'autre. »<sup>113</sup>

Il déclara ceci au sein d'une réunion avec les Imams de prière du vendredi de tous les pays à l'approche des élections des conseils des sages, une déclaration dans laquelle il insiste sur la liberté du peuple dans les élections et le non contraint :

« Qu'ils invitent le peuple aux urnes, qu'ils viennent eux même auprès des urnes voter, le peuple, vous, et quiconque d'autre est libre, est toujours libre, et si quelqu'un veut voter, il est libre de voter même si par supposition messieurs les savants des séminaires Islamiques de Téhéran et de Qom ne les ont pas présenté. Vous n'êtes pas tenu de présenter ce qu'ils ont présenté. Certes ils ont étudié, ils sont experts dans la matière, ils ont analysés les faits et ce sont des faits qu'ils ont accomplis au bout des enquêtes. Mais cela ne veut pas dire qu'on doit obliger quelqu'un en lui disant que tu dois voter telle, vous êtes libre et considérer la satisfaction de Dieu...allez-y et voter vous-même. »<sup>114</sup>

En plus de cela, l'Imam insiste sur la présence volontaire du peuple lors des élections en affirmant que les élections appartiennent au peuple et n'est pas l'apanage d'un groupe ou d'un parti politique quelconque :

« Le peuple, dans tout le pays est libre de choisir celui qu'il veut, nulle n'a le droit d'imposer son désir aux candidats d'un groupe. Aucun responsable, ni parti politique, ni groupe, ni personne n'a le droit d'insulter les autres parce qu'ils sont opposé à ses idées ou alors que Dieu nous en préserve de procéder à des révélations. »<sup>115</sup>

L'accent et la sensibilité de l'Imam par rapport à la liberté du peuple pour élire et le fait que les élections n'appartiennent pas à un groupe ou à une catégorie particulière est si élevé que lorsqu'il entend des murmures disant que les élections est un droit des Moujtahid , qu'un groupe particulier doit jouer un rôle déterminant dans ces élections et que le peuple doit les suivre, que les étudiants ne doivent pas entrer dans la politique, il réagissait immédiatement en disant que c'était quelque chose de très dangereux qui apparaissait comme séparer la religion de la politique, il précisait que c'est une forme de complot pour écarter le peuple et rendre son rôle moins efficace ou encore piétiner le droit à la liberté du peuple. Il déclare à cet effet le 9 Isfand 1362:

« Comme je l'ai dit à plusieurs reprises et que les autres l'ont exprimé, les élections ne sont pas les exclusivités de personne, ça n'appartient pas exclusivement aux religieux, ni aux partis politiques,

---

<sup>112</sup> Vol 6, page 265

<sup>113</sup> Ibid, vol 17, page 133

<sup>114</sup> Ibid, page 120

<sup>115</sup> Sahifeh-e-imam vol 18, page 337

ni aux autres groupes. Les élections appartiennent à tous les groupes, le destin du peuple est entre les mains du peuple lui-même. Les élections sont là pour avoir un effet sur votre destin vous le peuple. Par rapport à ce que j'ai entendu à l'université, certaines personnes y sont allés et ont dit que intervenir dans les élections et s'ingérer en politique c'est le droit des spécialistes. Jusqu'ici il disait que les Moujtahid et les spécialistes en religion ne doivent pas intervenir en religion parce que cela représente une contradiction avec la religion, là ils ont subi l'échec de ce côté présentement, c'est le point de vue inverse qu'ils avancent et sur la même question d'ailleurs, lorsqu'ils disent que les élections font partir des choses politique et que les choses politiques aussi sont les droits des Moujtahid. Tous ces deux propos sont erronées et absurdes, les élections représentent et déterminent le destin d'un peuple. En supposant que les élections soient politiques c'est le cas d'ailleurs, elles définissent le destin de tout le monde c'est-à-dire chaque membre de la nation retrouve le destin de sa vie, d'ici-bas et dans l'au-delà à travers les élections. Ce n'est pas conforme de dire que les élections doivent être gérées par quelques Moujtahid, c'est un peu comme si on disait que deux sont Moujtahid, que nous avons 200 Moujtahid dans Qom sans Moujtahid dans d'autres régions, qu'ils doivent venir et élire et les autres peuples se mettent à l'écart. En fait c'est un complot qui vise à séparer les religieux de la politique, de la même manière que ce complot a été établi il y a de cela des centaines d'années pour écarter des religieux de la politique. Ils ont beaucoup profité derrière ça, ils ont causé beaucoup de perte, maintenant nous subissons les préjudices de cette conspiration. À présent comme il sont vu qu'ils ont perdu, ils ont établi un autre plan à savoir que les élections relèvent du domaine des Moujtahid ou que les élections sont des domaines où doivent juste intervenir les Moujtahid, que les universitaires comprennent que de la même manière qu'un Moujtahid doit intervenir dans son propre destin, un jeune étudiant doit aussi intervenir dans son propre destin.

Dans la pensée politique de l'Imam, le peuple n'a pas besoin de quelqu'un pour lui tenir la main il est suffisamment doué de discernement et aviser, il est à mesure de déterminer ce qui peut lui permettre de prendre entre ses mains son destin et définir son futur. En effet, il affirme à ce sujet :

« Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, le peuple est libre dans les élections et il n'a pas besoin de quelqu'un pour lui tenir la main. Personne ni un groupe n'a le droit d'imposer une personne ou des personnes au peuple. Le peuple d'Islamique d'Iran très renseigné en politique a accepté la république islamique en public avec ses valeurs suprême et la souveraineté de la loi de Dieu, ils sont fidèles à cet engagement et cette grande allégeance. Alors ils sont à mesure de définir dans les élections qui est le candidat approprié...que personne ne s'attende à ce que les autres n'expriment pas leur point de vue ou leur référence.<sup>116</sup> L'autre point de vue important de l'Imam au sujet des élections, c'est d'organiser les élections saines appréciées par le peuple en insistant que tous les responsables du pays doivent fournir des efforts de telle manière que les élections se passent de manière saine et transparente, et conformément à la loi et à la satisfaction du peuple, l'Imam veut par-là exprimer que cela doit se dérouler dans le calme, la sécurité et la liberté. Il affirme d'ailleurs :

« Personne ne précède l'autre dans les élections, tous les membres de la nation sont égaux face aux élections...les élections doivent être telles que le peuple l'apprécie et ne doivent pas être du genre que c'est les aristocrates qui apprécient. C'est ce genre d'élection que nous voulons, des élections appréciées par le peuple c'est-à-dire que le peuple se sente concerné par les élections, telle que la loi l'exige, tel que l'Islam le veut. C'est à vous qu'appartient l'action. La loi est quelque chose d'écrite et qui peut définir une obligation, mais ce qui est important c'est l'acte. Au niveau de l'action, il faut agir de manière à ce que cela concorde avec la loi et que le peuple soit satisfait. Veiller sur cela fait partir des éléments importants et il faut éviter des perturbations et des

---

<sup>116</sup> Ibid, vol 21, page 10

sabotages. Parfois dans les élections, on trouve une série de personne qui essaie de perturber qui essaie de ternir le bon déroulement des choses, qui essaie de faire le tapage, qu'elle le fasse, mais empêcher cela sévèrement qu'elle ne perturbe pas les élections. Chacun doit venir tranquillement, et voter tranquillement, que quelqu'un vient auprès de l'urne pour essayer de perturber ou des gens près de l'urne essaient de dire aux gens que voter ceci, ne voter pas les autres par ce qu'ils ne servent à rien. La campagne électorale que chacun a menée à certain niveau est limitée dans son domaine, ici, ce n'est que la parole qui doit faire quelque chose pour qu'on vienne se tenir auprès des urnes et dire telle personne est bien telle autre n'est pas bien. Il faut empêcher ce genre de déclaration pour que les élections se déroule bien incha'Allah. »<sup>117</sup>

Après les élections, l'autre élément important c'est de s'incliner face à la voix et à la volonté du peuple, que les dirigeants se plient aux résultats des élections libres et légales. Dans la pensée de l'Imam c'est la majorité qui est le critère de vote, le vote et la volonté du peuple doivent être la base de l'action des responsables même si cela est contraire à leur intérêt il déclare à ce sujet :

« Quel que soit ce que la majorité a dit c'est sa voix qui est valable même si c'est contraire et préjudiciable pour eux même. Vous n'êtes pas leur tuteur pour dire que ceci est mauvais pour vous, nous ne voulons pas le faire, vous êtes leurs représentants, vous n'êtes pas leurs tuteurs...vous devrez suivre ce qui est prévu dans les compétences des représentants que vous êtes, et vous devez marcher sur la voie que le peuple a adopté, même si vos convictions sont contraire à la voie que suit le peuple. Si le peuple veut agir ainsi, en quoi cela me regarde et vous regarde, il veut faire quelque chose contraire à leur intérêt, mais le peuple a voté, et ce qu'il a choisi est valable. »<sup>118</sup>

### **La liberté de presse**

La presse est libre de diffuser tous les faits et les réalités.<sup>119</sup>

La liberté de la presse est un pilier fondamental d'un système démocratique. La presse est un instrument efficace dans le contrôle de la gestion des affaires de la société et du gouvernement et elle représente les yeux et les oreilles de la nation. A travers les médias, le peuple peut avoir accès aux informations authentiques sur différentes choses et différents problèmes de la société, surtout la manière dont les choses sont gérées donc les décisions politiques et générales de la décision sont prises. La presse joue un rôle dans la gestion des affaires de la société, la supervision et le comportement des dirigeants. Montesquieu présente la presse comme un pouvoir dans ce sens qu'elle a un rôle dans la supervision des affaires générale de la société, c'est une force dans le pays et elle fait partir des libertés politiques.

La presse est la manifestation d'une nation et représente son niveau d'instructions et des veilles. Le degré de l'essor de la presse dans une société exprime son degré de culture. On peut juger une nation à partir de la presse qui fonctionne en elle. Quand on parle de presse, de manière particulière et technique, on fait généralement allusion à l'ensemble des publications sur papier tels que les journaux, les revues. Mais quand on parle de presse de manière générale, en plus de la presse écrite, on a également les livres, les communiqués, les films, le théâtre y compris même la radio et la télévision car elles représentent les nouveaux moyens de diffusions des idéologies et des idées.<sup>120</sup>

Vue le rôle que la presse joue dans les veilles des idées, et l'orientation des croyances religieuses, elle joue un rôle essentiel dans la vie sociale et politique d'un pays. L'expérience a montré que quand il n'y a pas de critique ici, les risques de transgression dans une société s'augmentent et les dirigeants n'ont aucune crainte de faire face à des protestations ou des blâmes et de là ils abusent de leur pouvoir. Mais lorsque la presse et la liberté de presse existe, et que la porte des

---

<sup>117</sup> Ibid, page 380-381

<sup>118</sup> Ibid, vol 9, page 304

<sup>119</sup> Sahifeh-e-imam vol 4, page 266

<sup>120</sup> Tatayi Moumini manoutchehrey, la liberté publique de l'homme, page 82

critiques est ouverte, tous les dirigeants et les responsables de l'Etat veillent sur leur acte et leur comportement à tout moment ils pensent au peuple.

Dans la pensée politique de l'Imam Khomeiny, la présence de la presse et la liberté de presse dans une société est d'une importance particulière. Selon lui « la presse dans chaque pays joue un rôle dans l'établissement d'un climat sain ou mal sain.»<sup>121</sup> Raison pour laquelle, il insiste que la presse doit d'abord être libre et indépendante, et doit penser à promouvoir l'indépendance et la liberté du pays et être au service de l'Islam. Il déclare en effet :

« La presse doit être toujours au service de l'Islam du peuple et du pays. »<sup>122</sup>

Si un journal a quelque chose à dire il faut que son message contribue à mobiliser les gens pour protéger son indépendance, protéger sa liberté et protéger sa nation.<sup>123</sup> Deuxièmement elle doit veiller sur la présentation des faits dans les affaires de la société et aussi la manière dont les institutions gèrent le pays sans manquer de critiquer les responsables :

« Les médias sont libres dans la diffusion de tous les faits et la liberté, toute forme de rassemblement, de militantisme dans un parti politique par le peuple est libre du moment où cela va dans son intérêt sans lui causer des dangers. Dans toutes ces choses l'Islam a défini une limite »<sup>124</sup>

L'Imam fait la différence entre la critique et la présentation des faits, il dit qu'il faut sensibiliser les gens par rapport au complot, et exposer la façon dont les gens sont hostiles à la nation.

Je souhaite que toute la presse sur l'ensemble du territoire Iranien vienne et s'accorde ensemble pour écrire librement mais sans conspirer. Je l'ai déjà exprimé à plusieurs fois la presse doit être libre et indépendante.<sup>125</sup> Nous avons mis en garde durant tout au long de la révolution que nous voulons la liberté de la presse mais que nous nous dressons très sérieusement contre la trahison et le complot sans aucune faveur.<sup>126</sup> Toutes les presses sont libres sauf si elles écrivent des articles nuisibles au pays.<sup>127</sup>

Une plume est libre, un journal est libre lorsqu'elle n'envisage pas ramener ce pays en arrière et le détruire.<sup>128</sup>

Un journal ne doit pas avoir de la version vis-à-vis de quelqu'un, il doit être en train de sensibiliser, exprimer les choses et critiquer, sans critique une société ne peut pas s'améliorer, il y a des défauts partout où il y a l'homme il y a des défauts, il faut exposer ces défauts, les critiquer afin que la société s'améliore.<sup>129</sup> De même la radio et la télévision doivent être indépendantes et libres, toutes les critiques dans la stricte neutralité doivent être publiées, afin qu'une fois de plus nous ne soyons plus témoin d'une télévision étouffée de l'époque du Shah.<sup>130</sup>

### **Liberté des partis politiques**

Tous les partis qui œuvrent pour le bon intérêt de notre nation sont libre.<sup>131</sup> Entre autres libertés sociales, on a la liberté des partis politiques. En d'autres termes, il s'agit de la liberté de se livrer aux activités des partis politiques dans les normes, cela fait partir de la société idéale dans la pensée politique de l'Imam Khomeiny, il s'agit de la participation et de la collaboration de chaque membre de la nation dans la gestion de la nation de leur société. Entre autre chose de nécessité, il y a la liberté des partis politiques, ainsi selon lui, l'activité des partis politiques des groupes et

---

<sup>121</sup> Ibid, vol 5, page 208

<sup>122</sup> Ibid, page 283

<sup>123</sup> Vol 8, page 497

<sup>124</sup> Ibid, vol 4, page 266

<sup>125</sup> Ibid, vol 12, page 208

<sup>126</sup> Ibid, vol 9, page 352

<sup>127</sup> Vol 5, page 416

<sup>128</sup> Ibid, vol 10, page 350

<sup>129</sup> Ibid, vol 14, page 401

<sup>130</sup> Ibid, vol 12, page 4 à 208

<sup>131</sup> Ibid, vol 4, page 349

des associations politiques dans le cadre de la loi se déroule librement, ils sont libres d'exposer leur point de vue, leur idéologie, sur les affaires sociales. L'Imam explique ainsi ce fait :

« Tous les partis politiques en Iran seront libres, sauf s'ils agissent contre l'intérêt de la nation, dans ce cas, leur activité sera interdite, mais ils sont libre d'exprimer leur idéologies.<sup>132</sup> Sinon les rassemblements et les partis politiques de la part du peuple sont libres au cas où ils vont dans l'intérêt du peuple sans être un danger. L'Islam a défini des limites pour toutes ces choses.<sup>133</sup> Ce qui ressort clairement de ces propos est que la conception de l'Imam Khomeiny, l'activité des partis et des différents groupes sociaux sont entièrement libre y compris même les activités des partis de la gauche et marxiste s'il s'agit juste d'exprimer l'idéologie sans causer du tort à la nation. Dans une interview accordée au journal Etélahad, il déclare dans une réponse au sujet de la liberté des activités des partis politiques de la droite et marxiste :

« S'ils causent du tort à la nation, ils seront empêchés, s'ils ne le sont pas, s'ils expriment juste leur opinion, il n'y a pas de problème. »<sup>134</sup> à la suite de l'interview, lorsqu'on lui demande ce qu'il entend par « les partis seront libres ou pas », il déclare : tout le peuple est libre sauf le parti politique qui agit contrairement à l'intérieure de la nation.

En tenant en considération les fondements de la pensée de l'Imam Khomeiny, on peut retenir qu'il milite pour une société qui ne sera pas une société de parti unique. Il pense que toutes les personnes dans le pays, et tous partis et groupes politiques sont libre dans les activités sociales et politiques, même s'ils contre l'ordre régnant dans la société et que leur point de vue et leur opinion sont différents avec celui qui est rependu au sein de la société. Ils sont libres d'exprimer leur idéologies, et ainsi que leur critique à condition qu'ils n'entreprennent pas des conditions contraire à la l'intérêt de la nation et du pays et qu'ils n'envisagent pas des propos pour renverser le système ou un soulèvement armé pour se dresser contre le système. Il déclare à cet effet :

« Vous constatez que certains partis sont des partis déviés et nous ne les considérons pas comme des musulmans. Mais malgré cela comme ils n'ont pas entreprit un soulèvement armé, et qu'ils font juste des débats politiques, ils sont aussi libre et ils ont même une presse. Sachez que nous ne sommes pas ennemis avec des partis politiques ou les autres groupes...tant qu'ils ne nous livrent pas la guerre, ou ne livre pas la guerre aux pays Islamiques, tant qu'ils ne se dressent pas contre la nation à travers une insurrection armée, ils sont libres d'agir, ils sont libre de s'exprimer.<sup>135</sup>

De même, selon l'Imam, la présence des partis politiques et diverses associations dans la société ne présentent pas de problème. Ce n'est pas prévu qu'un seul parti règne dans la société au nom des partis des opprimés. Il déclare en effet :

« Il faut que je précise ceci, nous avons dit qu'un parti nommé parti des opprimés ne veut pas dire qu'il n'existe pas des partis politiques correctes en Iran. Des partis politiques régionales sont à un niveau et des partis politiques nationales couvrant tous les territoires est un autre parti politique. Si incha'Allah les musulmans réussissent à couvrir tout l'ensemble du territoire sous le nom du parti des opprimés, ça sera vraiment idéale mais cela ne voudrait pas dire qu'il n'existe plus un autre parti politique dans la région, non, il y a des partis politiques dans les régions et ils sont libres tant qu'ils ne s'avèrent pas qu'ils sont en train de comploter.<sup>136</sup>

Par rapport à tout ce qui a été exprimé si dessus, on retient que l'Imam croit en la participation de l'ensemble de la nation dans la gestion des affaires sociales, les groupes et les diverses partis politiques ont de l'espace pour être présent dans la société. L'Imam pense qu'ils sont libres d'exercer, d'exprimer leur opinion au sujet de différentes questions concernant la société dans le

---

<sup>132</sup> Ibid, vol 5, page 540

<sup>133</sup> Ibid, vol 4, page 266

<sup>134</sup> Ibid, vol 5, page 520

<sup>135</sup> Ibid, vol 14, page 343

<sup>136</sup> Ibid, page 339

respect de la légalité. Ainsi, l'Imam considère que l'un des plus grands instruments d'un gouvernement démocratique sur le plan théorique et sur le plan pratique dont l'Imam exprime que c'est l'un des plus grands instruments d'une démocratie du point de vue théorique.